

2016-2021

**Procès-verbal n° 16a de la séance ordinaire du Conseil général
du mardi 29 mai 2018, salle du Grand Conseil, Fribourg**

Présidence: M. Julien Vuilleumier

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.31 heures.

Présence de 69/80 Conseillers généraux et de 5/5 Conseillers communaux.

Excusés (11): Mmes et MM. Christophe Bettin, Gilles Bourgarel, Anne-Elisabeth Cattaneo, Bernard Dupré, Raphaël Fessler, Daniel Gander, Benoît Hemmer, Michaël Li Rosi, Fabienne Menétrey, David Papaux et Nicolas Stevan.

Absent: -

Scrutateurs: Mme et MM. Caroline Chopard, Jean-Noël Gex, Emmanuel Kilchenmann, Alain Maeder, François Miche et Mario Parpan.

Assiste à la séance: M. Laurent Simon-Vermot, Chef de service des Finances.

Secrétariat: Mmes et M. Anne Banateanu, Mathieu Maridor, Ingrid Buntschu et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: Mme Gisèle Cotting.

Le Président. M. le Syndic, Mme la Vice-Syndique, Mmes les Conseillères communales, MM. les Conseillers communaux, M. le Vice-Président, chers collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette 15^{ème} séance ordinaire de la législature. Je salue également les membres de l'administration communale, en particulier M. Laurent Simon-Vermot, les visiteurs sur la tribune, ainsi que les représentants de la presse.

Je constate que la convocation du 7 mai 2018, contenant l'ordre du jour de cette séance et de la séance de relevée de demain vous est parvenue dans les délais légal et réglementaire.

Avez-vous des remarques d'ordre formel à exprimer quant à cet ordre du jour?

Motions d'ordre

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Je dois malheureusement vous prier de bien vouloir retirer le point 8 de l'ordre du jour, qui concerne le rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 34 de Mme Gisela Kilde. J'aimerais encore pouvoir compléter la réponse à ce postulat, qui est pour l'instant encore partielle. Je prie la postulante, Mme G. Kilde, de m'excuser.

Moussa Elias (PS). J'ai également une motion d'ordre demandant une modification de l'ordre du jour, à savoir de traiter le point n° 7 "Approbation d'une dépense imprévisible et urgente" juste avant le point n° 3 "Dissolution de la Commission de l'informatique". La raison est que nous avons un ordre du jour bien garni, avec probablement des discussions assez nourries. L'idée est de pouvoir traiter ce sujet ce soir, dans des bonnes conditions, et non pas demain soir vers 23.00 heures ou minuit, lorsque tout le monde sera déjà très fatigué.

Le Président. Nous sommes donc saisis de deux demandes de modification de l'ordre du jour. Conformément à l'article 38 du règlement du Conseil général, nous devons voter sur ces propositions.

Vote 1

La proposition du Conseil communal de retirer le point 8 de l'ordre du jour est acceptée par 52 voix contre 1 et 3 abstentions.

Ont voté pour le retrait du point 8 de l'ordre du jour: 52 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Chopard Caroline (Verts), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gapany Joël (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC-vl), Krienbühl David (PLR), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vl), Odermatt Tina (PS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DCvl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

A voté contre le retrait du point 8 de l'ordre du jour: 1 Page Maurice (CG-PCS)

Se sont abstenus: 3 Collaud Oliver (Verts), Ragusa Francesco (Verts), Rugo Claudio (PA)

N'ont pas voté: 13 Allenspach Christoph (PS), Ayer Caroline (PS), de Reyff Charles (DC-vl), Ducommun Lorraine (PS), Hayoz Jérôme (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Khamel Seewer Naïma (PS), Marchioni Pierre (UDC), Nguyen-Thanh-Dung (CG-PCS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Wicht Pascal (UDC), Zurich Simon (PS)

Vote 2

La proposition de M. Elias Moussa de déplacer le point 7 de l'ordre du jour au point 3 est acceptée par 50 voix contre 2 et 5 abstentions.

Ont voté pour le déplacement du point 7 de l'ordre du jour: 50 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fasel Blaise (DC-vl), Gapany Joël (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC-vl), Krienbühl David (PLR), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vl), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Verts), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio

(PA), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre le déplacement du point 7 de l'ordre du jour: 2 Giller Christophe (UDC), Uldry José (UDC)

Se sont abstenus: 5 Altermatt Bernhard (DC-vl), de Reyff Charles (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Métraller Jean-Jacques (MLI), Schenker Claude (DC-vl)

N'ont pas voté: 12 Allenspach Christoph (PS), Ayer Caroline (PS), Ducommun Lorraine (PS), Hayoz Jérôme (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Khamel Seewer Naïma (PS), Marchioni Pierre (UDC), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Wicht Pascal (UDC), Zurich Simon (PS)

L'ordre du jour est donc modifié comme suit:

1. Communications du Président;
 - A. Discours inaugural de l'année présidentielle
 - B. Communications proprement dites
2. Approbation des procès-verbaux n° 15a et b de la séance du Conseil général des 27 et 28 mars 2018;
3. Approbation d'une dépense imprévisible et urgente de 300'000 francs pour la pose de filets provisoires anti-suicide sur le pont de Zaehringen – Rapport;
Rapport de la Commission financière
Représentante du Conseil communal: Mme Andrea Burgener Woeffray, Directrice de l'Edilité
4. Dissolution de la Commission de l'informatique;
Rapport de la Commission de l'informatique
5. Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2017 de la Ville de Fribourg – Message n° 29;
Comptes généraux de la Commune: M. Laurent Dietrich, Directeur des Finances
Rapport de la Commission financière
Chaque membre du Conseil communal défendra les comptes et le rapport de gestion de sa Direction
6. Règlement scolaire de l'école primaire de la Ville de Fribourg – Message n° 27;
Rapport de la Commission spéciale
Rapport de la Commission financière
Représentante du Conseil communal: Mme Antoinette de Weck, Directrice des Ecoles
7. Règlement scolaire des écoles du cycle d'orientation de la Ville de Fribourg – Message n° 28;
Rapport de la Commission spéciale
Rapport de la Commission financière
Représentante du Conseil communal: Mme Antoinette de Weck, Directrice des Ecoles
8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 39 de Mme et MM. Jean-Pierre Wolhauser, Béatrice Acklin Zimmermann (PLR), Gilles Bourgarel (Verts) et Bernhard Altermatt (DC/vl) lui demandant d'étudier la mise en valeur de la collection d'œuvres d'art propriété de la Ville;

9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 41 de M. Bernhard Altermatt (DC/vl) lui demandant d'étudier la mise en place d'une stratégie permettant à Fribourg et à ses partenaires au sein de la Région Capitale Suisse de se positionner comme "Language Valley";
10. Décision quant à la transmission des postulats:
 - n° 64 de M. Jean-Frédéric Python (DC/vl) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de présenter l'état des ouvrages d'art et les conclusions de leur inspection dans le rapport de gestion annuel de la Ville;
 - n° 65 de M. Christoph Allenspach (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire une estimation des coûts et du bilan écologique avant d'autoriser l'organisation d'événements soutenus par la Ville sur une place publique;
 - n° 66 de Mmes et M. Tina Odermatt, Nadège Piller, Marine Jordan et Elias Moussa (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la mise en place d'un "permis de végétaliser" en ville de Fribourg;
 - n° 67 de Mmes Rana Bassil Eltschinger et Immaculée Mosoba (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'offrir une carte de découverte culturelle aux citoyens de la Ville atteignant l'âge de 18 ans;
 - n° 68 de Mme Anne-Elisabeth Cattaneo-Python (DC/vl) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'investir dans l'institution de crédit Oikocredit;
 - n° 69 de Mmes Claire Roelli, Alexandra Rossi Carré et Caroline Ayer (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de réaliser des affiches présentant l'agenda des événements organisés durant l'année à la place Georges-Python;
 - n° 70 de Mmes et MM. Simon Murith, Blaise Fasel (DC/vl), Eleonora Schneuwly-Aschwanden, Océane Gex (PLR), Lise-Marie Graden et Simon Zurich (PS) demandant au Conseil communal d'étudier l'égalité des chances entre femmes et hommes, en particulier au sein de l'administration communale;
 - n° 71 de Mmes et MM. Anne-Elisabeth Cattaneo-Python, Simon Murith, Bernhard Altermatt, Blaise Fasel, Alexandre Sacerdoti, Jean-Luc Dreyer, Raphaël Fessler, Marc Bugnon et Joël Gapany (DC/vl) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire un système de "chèque-famille" en faveur des familles domiciliées en ville de Fribourg;
11. Divers.

1. Communications du Président

A. Discours inaugural de l'année présidentielle

Le Président. M. le Syndic, Mmes et MM. les membres du Conseil communal, M. le Vice-Président du Conseil général, chers/ères collègues du Conseil général, chers/ères représentant-e-s des médias, chers/ères collaborateurs/trices communaux, Mmes et MM, chers amis, chère Sandra.

Avant tout, je souhaite saluer et chaleureusement remercier mon prédécesseur. Cher Pierre-Alain, tu as mené ta présidence avec calme, bienveillance et dans un esprit de coopération. Tu nous as fait bénéficier de ton expérience politique et humaine. Cela a été un plaisir de pouvoir dialoguer et m'impliquer dans ce rôle un peu particulier de Vice-Président grâce à la place que tu as su m'accorder. Je félicite Blaise Fasel pour son élection à la Vice-Présidence et je me réjouis de collaborer avec toi, cher Blaise, durant cette année.

Je remercie également l'administration communale et en particulier le Secrétariat du Conseil général pour son soutien et son professionnalisme. Je suis ravi de la collaboration existante et à venir avec l'administration et avec le Conseil communal.

Enfin, je ne vais pas m'éterniser dans ces remerciements dignes d'une cérémonie de remise des prix mais je tiens tout de même à vous témoigner, chers/ères collègues, ma gratitude pour la confiance que vous m'avez accordée en m'élisant à cette fonction présidentielle.

Suite à mon élection, le 19 mars dernier et au petit écho que ce genre de nouvelle peut susciter dans la presse et sur les réseaux sociaux - en particulier lorsque l'on partage sa vie avec une experte en communication -, au fil des félicitations et autres reconnaissances de rigueur, quelques questions un peu embarrassées sont apparues: Qu'est-ce que le Conseil général? En quoi consiste ce rôle de Président? Mais qu'est-ce que vous y faites dans ce Conseil général?

Si le fédéralisme, et les échanges intercantonaux nécessitent un peu de traduction institutionnelle entre conseil communal, municipal ou général, il n'en reste que cette relative méconnaissance par des Fribourgeois m'a incité à mon tour à m'interroger, à me questionner non seulement sur la manière de présenter ce que nous faisons ici mais aussi sur notre capacité individuelle et collective à expliquer, à être compris, à être à l'écoute des citoyennes et des citoyens que nous représentons.

Was ist der Generalrat? Technisch gesehen sind wir das parlamentarische Organ oder Gremium. Etymologisch ist das Parlament wenig überraschend der Ort, an dem (nicht abwertend gemeint) parliert – oder gesprochen, beziehungsweise diskutiert wird. Aus Worten werden mehr oder weniger lebendige Debatten zu den verschiedensten Themen. In Anbetracht der eindrücklichen Menge an Post, Berichten, Dokumente und Mails für diese Sitzung (es waren beinahe 3 Kilo), scheint das Geschriebene und Gedruckte fast wichtiger zu sein als das Mündliche. Doch schlussendlich gilt das im Parlament gesprochene Wort.

Chers/ères collègues, prendre la parole, paraît pour certains évident, mais nécessite du courage pour d'autres. Je ne peux que vous inviter, quelle que soit votre expérience ou votre habitude, à oser vous exprimer lors de nos séances. Si la parole peut porter des idées et des idéaux, défendre des positions, elle peut également flatter ou blesser, veillons donc à débattre avec dignité et respect.

Das Wort erteilen ist eine der Aufgaben des Präsidenten. Es gilt in einer Debatte ein gutes Gleichgewicht zu finden zwischen Wortmeldungen einzuteilen, das Tempo zu bestimmen, eine Diskussion zu ermöglichen aber sie auch soweit unter Kontrolle zu haben, dass sie zu einem konkreten Ergebnis führt.

Liebe Mitglieder des Generalrats, ich freue mich darauf, den verbalen Verkehr zu lenken, dabei Staus, Kollisionen und Ausrutscher zu verhindern und die Diskussion möglichst im Fluss zu halten.

Au Conseil général, nous portons la parole, en particulier celle des habitant-e-s de notre ville. Mais nous faisons aussi entendre nos propres convictions, nos critiques et nos idées pour Fribourg. En plus, cette année, je vous propose aussi d'être vous les porte-paroles du Conseil général, de cette institution et de la politique de proximité qu'elle incarne. Nous pouvons jouer ce rôle de médiateur pour renforcer la crédibilité, la lisibilité et l'envie de participer à la vie politique locale. C'est un défi important, au-delà des partis et des campagnes électorales que de contribuer à la participation civique. Dans ce but, je souhaite organiser à l'automne une action qui présente à la population, de manière simple et conviviale, l'activité et la fonction de notre Conseil. Vous serez informés prochainement de la forme que cela prendra et je vous remercie par avance de votre soutien.

Au terme de ce monopole de la parole, bien heureusement unique dans l'année, je nous souhaite collectivement, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal et du Conseil général, de nous parler avec engagement, enthousiasme, esprit critique, humour et respect mais aussi de nous écouter au mieux, comme vous venez de le faire avec patience et bienveillance et je vous en remercie. (Applaudissements).

B. Communications proprement dites

Le Président. Nous pouvons passer aux communications du Président proprement dites.

- A. Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra).
- B. Je vous informe que lors de sa séance du lundi 7 mai 2018, la Commission financière a élu Mme Lise-Marie Graden à sa présidence et je l'en félicite. (Applaudissements).
- C. En date du 27 mars 2018, la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF), par sa Directrice Mme Marie Garnier, a approuvé les modifications apportées au règlement du Conseil général du 28 mars 2017. Le Bureau est chargé, dans un délai de six mois, d'intégrer les exigences formelles de la procédure de modification et d'intégrer les remarques de la Préfecture du district de la Sarine. Un groupe de travail a été constitué en ce sens.
- D. J'adresse les meilleurs vœux du Conseil général à la famille de Bernhard Altermatt pour la naissance de Clara, le 11 avril 2018. (Applaudissements).
- E. Je profite également de ces communications pour rappeler le calendrier 2019 des séances du Conseil général. Il se présente comme suit:
 - lundi et mardi 18 et 19 février;
 - lundi et mardi 8 et 9 avril;
 - mardi et mercredi 28 et 29 mai;
 - mardi et mercredi 2 et 3 juillet;
 - lundi et mardi 30 septembre et 1^{er} octobre;
 - lundi et mardi 9 et 10 décembre.
- G. Je vous remercie de limiter vos interventions à l'essentiel, tout en osant prendre la parole. Je vous rappelle également qu'il est strictement interdit de manger et de boire dans la salle.

Il ressort de notre règlement que seuls les photographes de presse et les techniciens de la radio ou de la télévision ont la faculté d'opérer dans la salle des délibérations et dans la

tribune. Autrement, personne d'autre n'est autorisé à enregistrer des images ou à effectuer une prise de son.

Je vous rappelle également que notre règlement nous constraint à avoir des débats harmonieux. Le bon ordre des débats implique aussi le respect du secrétariat et, plus largement, de l'administration communale. Je vous remercie de vous adresser au Conseil communal, à l'Assemblée ou au Président et d'éviter toute prise à partie personnelle.

Selon l'article 51, alinéas 3 et 4 du RCG, une fois que la discussion de détail est close, les rapporteurs/euses et le Conseil communal sont invités à répondre aux interventions et à se déterminer à leur sujet. S'il s'agit du rapport de gestion, du budget et des comptes, le représentant-e du Conseil communal s'exprime en premier, puis le rapporteur/euse de la Commission financière. Après prise de position des rapporteurs/euses, le Président-e peut donner à nouveau la parole aux membres auxquels il a été répondu s'il s'agit de rectifier une inexactitude manifeste ou d'apporter brièvement une clarification.

N'oubliez pas d'insérer votre badge que vous avez reçu à l'entrée. Il sert non seulement pour la prise de parole, mais également pour attester votre présence et pour voter. Ce badge est à remettre au Sergent de ville à la fin de la séance.

- H. Enfin, je vous remercie d'apporter avant les "Divers", vos propositions, postulats écrits et dans la mesure du possible de manifester votre intention de poser une question orale. Je vous prie de les transmettre également de façon électronique, si possible en format Word, à notre secrétariat le plus rapidement possible.
- I. Nous ferons quoi qu'il arrive une pause vers 21.00 heures.
- J. Vu l'ordre du jour conséquent, je vous informe déjà que la séance de relevée de demain aura lieu de toute manière.

2. Approbation des procès-verbaux n° 15a et b de la séance du Conseil général des 27 et 28 mars 2018

Le Président. Y-a-t-il des remarques quant à ces procès-verbaux?

Perritaz Pierre-Alain (PS). Tout d'abord, je vous remercie pour les quelques mots que vous avez eus à mon intention. Cela m'a touché, merci beaucoup! J'ai commis un lapsus au point 2 du procès-verbal n° 15b, à la page 1302, entre la 5^{ème} et 6^{ème} ligne, où j'ai parlé du "Bureau du Conseil général" alors que je voulais dire le "Secrétariat du Conseil général".

Rugo Claudio (PA). Monsieur le Président Nouveau, je vous félicite pour votre rapide ascension sociale à ce perchoir. Loin de moi l'idée saugrenue de "casser du bois vert" en vous comparant à un Beaujolais, comme nous l'avait suggéré un membre suisse allemand du PDC. Vous et moi, M. le

Président Nouveau, avons un point commun sur nos origines et j'espère que vous insufflerez un vent libertaire, un parfum contestataire, et pourquoi pas, des idées révolutionnaires; car vous et moi venons tous les deux du Jura: canton du Jura en ce qui vous concerne et quartier du Jura pour ma part.

Estimés membres du Conseil communal,
Honorables et fidèles camarades du Conseil général.

Certains aiment la pipe, pour ma part - comme l'écrit Éric Dupond-Moretti dans son abécédaire - j'affectionne le cigare, cubain de surcroît. Au propre, les politiciens nous l'ont interdit dans les lieux publics: plus de Fidel, plus de Che; mais plus de Churchill non plus.

Le Président. M. C. Rugo, nous en sommes à l'approbation des procès-verbaux.

Rugo Claudio (PA): D'accord.

Le Président: Je vous prie de venir à l'essentiel, merci.

Rugo Claudio (PA). Ces affirmations ne doivent aucunement se rapporter aux dernières remarques un peu fer à repasser de notre ancienne Présidente Mme L.-M. Graden, même si, elle aussi, vient du Jura.

Concernant le procès-verbal. Par cette intervention, je m'épargne d'interjeter un troisième recours à la Préfecture de la Sarine pour insultes aggravées et répétées. À chacun d'entre vous, je veux rappeler que l'effet de meute ne vous donne pas tous les droits. Vu le vocabulaire médisant utilisé cette fois-ci, la meute s'apparente plus à la mouche qu'au loup.

Ayons de l'indulgence pour M. J. Hayoz... Che, écrit C-H-E, vous aime bien. "Purtroppo"..., pourtant, dans ce procès-verbal, n°15b, il est écrit noir sur blanc des mots qui n'auraient pas lieu d'être, certainement!

Entre guillemets, en accord parfait avec le Président, le Vice-Président, l'ensemble du Bureau, les scribes de ce document ont utilisé le subterfuge des trois petits points laxatifs. Pour ma part, je vous exhorte de ne point comparer un verbe utilisé au propre, quotidiennement par l'ensemble de nos concitoyens bien portant, politiciens et politiciennes compris, avec les deux lettres symbolisant notre chère Suisse, Patrie bien aimée.

Le 28 mars 2017, l'assemblée a adopté un nouveau règlement et je signale qu'aucune mise à jour n'a été faite sur le site de la Ville de Fribourg. "Andante ma non troppo", j'aimerais que le Conseil communal, main dans la main avec la DIAF et son nouveau Conseiller d'Etat M. Castella, accélèrent le mouvement dans les démarches d'"update" juridique.

L'ancien règlement toujours d'actualité du Conseil général nous rappelle les règles de bienséance que doivent respecter chaque Conseiller/lère général-e; en particulier l'article 70. Je vous épargne sa lecture, à moins que M. le Conseiller communal CG-PCS tienne à ce que j'énumère les six paragraphes. Le Président nous le martèle à chaque début de séance avec toujours un regard ou une forte pensée pour l'anarchiste du Parti que je représente.

En page 1322 dudit procès-verbal, nous trouvons quatre belles photos. Je me pose plusieurs questions: "Est-ce un procès-verbal ou un magazine botanique?" "Est-il fait mention du copyright desdites photos dans le procès-verbal n°15b?" "Nous autres, membres du législatif, ne pouvons produire des photos sans s'attirer les foudres de l'ancien Président, M. P.-A. Perritaz, et de ses sbires du Bureau, les nouveaux censeurs. Pourquoi retrouve-t-on précisément ..."

Le Président. M. C. Rugo je vous arrête. S'il vous plaît, ces revendications et ces remarques peuvent figurer dans les "Divers" mais n'ont pas leur place dans une approbation du procès-verbal.

Rugo Claudio (PA). Cela concernait le procès-verbal, page 1302, traitant du courriel et photographies. Je continue.

Si le Président du cru antérieur n'a pas stoppé net le Conseiller général dans son verbe enflammé, ce devait être dû en partie à cause de la longue, exténuante et fastidieuse séance du Bureau agendée en nocturne.

Il se peut que Monsieur notre ancien Président souffre d'une forme particulière de somnambulisme, un somnambulisme "affabulatoire", au détail prêt que lui-seul se rappelle de la réunion aux relents franc-maçonniques. Pour plus ample précision, je vous renvoie à l'article 70 alinéa 3.

En page 1306, il est écrit: "**Le Président.** Merci. (Applaudissements dans la salle). M. J. Hayoz, je vous demande quand même d'être un petit peu prudent dans certaines de vos interventions, merci. (M. Hayoz s'excuse). Il n'y a pas de mal." Cela montre la perversité de la rédaction dudit procès-verbal. Pourquoi toujours noter les interventions de la salle lorsqu'elles sont en défaveur du Parti des Artistes? Comment M. Hayoz peut s'excuser entre parenthèses?

Et cela corrobore les termes utilisés régulièrement "Rires dans la salle", notifiés dans les procès-verbaux. Je saute ce passage. J'apprends par la lecture assidue de ce procès-verbal que les "Divers" sont catégorisés par "Autres interventions" au point C, page 1340.

Vous résumez encore une énième fois les faits à votre avantage, je cite: "**Rugo Claudio (PA).** Vous m'avez demandé de répondre à votre première affirmation en début de soirée. Comme le temps a passé, je vous demanderais, s'il vous plaît, de la répéter, afin que je puisse répondre correctement et vous poser à mon tour une question. Est-ce que vous pouvez me répondre? Non? Si je me souviens bien, vous avez dit qu'entre hier et aujourd'hui le Bureau s'est réuni. Selon mes informations, vous avez oublié de convoquer MM. M. Parpan et B. Dupré."

Effectivement j'ai prononcé des mots précis. J'aimerais qu'ils soient transcrits tels quels. Je vous dicte, de mémoire, le début de mon intervention.

Le Président. S'il vous plaît, un peu de silence!

Rugo Claudio (PA). Je vous dicte, de mémoire, le début de mon intervention: "**Claudio Rugo (PA): M. le Président, pouvez-vous répéter la phrase que vous avez dite en début de séance?**

Le Président. Non.

Claudio Rugo (PA): Cela ne fait rien, je m'en rappelle!"

Quant aux citations: il me semble que j'avais précisé M. Parpan du CG-PCS et M. Dupré de l'UDC.

Pour finir; entre parenthèses, je corrigerais l'expression: "Je ne voulais pas intervenir ce soir" de M. J. Hayoz – il ne le jura point – étant donné que le Parti des Artistes était déjà informé par la bande, un mois plus tôt, que ce serait bien M. J. Hayoz et non son frère jumeau qui s'attellerait à la tâche de sabrer ce postulat sur les retraites. Chose réussie mais pas avec la majorité des parlementaires. Le peuple ne vote pas, les absents du Conseil général non plus.

S'inspirant de la facette "bi", comme dans le personnage du Docteur Jekill et Mister Hyde, il est de notoriété publique que M. J. Hayoz aime à répéter deux fois les choses - deux fois, je souligne -: soit à l'écrit comme lorsqu'il envoyait une lettre à l'interne du PS et une autre, publique, avec un argumentaire différencié pour refuser une présidence, soit ...

Dans la salle. C'est bon maintenant! ... (Râles) ... Stop, on en a assez.

Le Président. S'il vous plaît.

Rugo Claudio (PA). J'ai juste encore une phrase.

Le Président. M. C. Rugo, en avez-vous terminé? Il ne s'agit pas de faire un commentaire du procès-verbal.

Rugo Claudio (PA). Encore 10 secondes.

Dans la salle. Non, non, non!

Rugo Claudio (PA). Alors, c'était un message apaisant:

"Sen premura"...

Dans la salle. Non, c'est bon on a compris.

Le Président. S'il vous plaît laisser ...

Rugo Claudio (PA). Très bien, je m'en arrêterai là pour ce soir.

Dans la salle. Ah!

Le Président. Merci M. C. Rugo.

Le Président. Un peu de calme s'il vous plaît.

Lesdits procès-verbaux sont donc adoptés avec les considérations énoncées. J'adresse mes remerciements à son rédacteur, M. Mathieu Maridor, et à ses collaboratrices.

3. Approbation d'une dépense imprévisible et urgente de 300'000 francs pour la pose de filets provisoires anti-suicide sur le pont de Zaehringen - Rapport

Rapport de la Commission financière

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. La Commission a examiné cette dépense relativement imprévisible et relativement urgente. Elle comprend l'utilisation de cet outil maintenant dans la mesure où la procédure budgétaire était déjà ficelée au moment où les chiffres définitifs ont été connus. Evidemment que la Commission soutient cette dépense. Elle a notamment compris et soutenu le fait que la Commune investisse dans une solution transitoire, dans la mesure où elle est, nous sommes d'accord, nécessaire. Cette mesure transitoire à hauteur de 300'000 francs, pour une durée de cinq ans, vient s'inscrire dans la réflexion globale relative à la revitalisation du quartier du Bourg. La solution définitive interviendra à ce moment. Notons que cet investissement ne pourrait pas être envisagé de façon définitive, et cela pour des raisons de protection des biens culturels. La Commission financière a ainsi approuvé, à l'unanimité des sept membres présents, la dépense imprévisible et urgente de 300'000 francs pour la pose de filets provisoires anti-suicide sur le pont de Zaehringen.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Vous avez pu prendre connaissance de l'exposé de la situation de l'état du pont de Zaehringen et de l'historique qui a amené le Conseil communal à vous soumettre pour approbation une dépense, certes pas très imprévisible, mais urgente et surtout nécessaire d'un montant de 300'000 francs pour la pose de filets provisoires anti-suicide avant la réalisation du système de protection final. La version finale sera, comme l'a évoqué la Présidente de la Commission financière, intégrée dans l'étape II de la requalification du quartier du Bourg et pourra être installée après l'assainissement du pont de Zaehringen. Le projet prévoit d'installer les filets provisoires sur toute la longueur du pont. Le dispositif a été homologué par un ingénieur de sécurité et le Service des biens culturels soutient cette version provisoire. La solution trouvée est relativement discrète et a peu d'impact sur les aspects architecturaux et paysagers. Elle est en plus l'offre économiquement la plus avantageuse. Le permis de construire a été délivré. La publication du marché avec une procédure de gré à gré exceptionnelle sera publiée début juin sur le site Internet simap.ch (système d'information sur les marchés publics en Suisse). Passé le délai de recours, la commande des filets pourra être faite par la seule entreprise homologuée en Suisse à poser ce type d'installation. La pose des filets est donc reportée d'un mois, à savoir au mois de juillet, éventuellement début août, cela dépend de la commande. Il faut compter une durée d'installation de quinze jours.

Discussion générale

Rapport du groupe libéral-radical

Acklin Zimmermann Béatrice (PLR). En ce qui concerne la nécessité d'une installation de filets de sécurité, tout a été dit. A l'unanimité et sans hésitation, le PLR dit oui à la dépense urgente pour la pose de filets provisoires.

Avec les enseignants de l'école de l'Auge, avec le Elternrat der Schule der Au et avec l'Association des intérêts de l'Auge, je vous prie instamment d'assumer votre responsabilité et d'approuver cette dépense urgente. Je vous remercie de tout mon cœur.

Rapport du groupe socialiste

Vonlanthen Marc (PS). L'objet de cette dépense ne souffre d'aucun retard et nous saluons le fait que le Conseil communal le traite sous le registre d'une dépense imprévisible et urgente. Il s'agit à la fois de mettre en place une mesure préventive à l'intention de ceux qui en ont assez de vivre et d'éviter à d'autres d'en être les témoins malheureux à jamais marqués. Nous remercions le Conseil communal d'exécuter cette mesure avec la diligence qui s'impose, mesure que nous soutenons naturellement de manière unanime.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Page Maurice (CG-PCS). Je ne vais pas répéter les arguments qui viennent d'être développés tant par la Commission financière que par Mme la Conseillère communale. Le CG-PCS soutient aussi, sans réserve, cette dépense imprévisible et urgente de 300'000 francs.

Rapport du groupe démocrate-chrétien/vert'libéral

Altermatt Bernhard (DC/vl). Die CVP-glp-Fraktion unterstützt die dringliche Ausgabe ohne Vorbehalt und einstimmig. Wir danken dem Gemeinderat und insbesondere der Baudirektorin, aber auch dem kantonalen Amt für Denkmalschutz, dass in diesem wichtigen Dossier vorwärts gemacht wird.

Über die Sicherung der Zaehringerbrücke hinaus, möchten wir den Gemeinderat bitten, alle Brücken der Stadt unter dem Blickwinkel der Suizidprävention unter die Lupe zu nehmen. Der Kanton Freiburg hat vor knapp zehn Jahren eine Studie erstellen lassen von der Universität, die darauf hingewiesen hat, dass der Selbstmord in unserer Region ein grosses soziales Problem darstellt. Das konzentriert sich in der Stadt. Wir haben das Glück mit unserem geschätzten Mitglied Jean-Luc Dreyer einen der Autoren der damaligen Studie hier zu haben. Ich denke die Zaehringerbrücke ist ein neuralgischer Punkt, aber nicht der einzige. Das würde sich sicher lohnen das anzuschauen.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Marchioni Pierre (UDC). Le groupe UDC soutient évidemment cette dépense. Nous nous posons juste une question au point de vue technique: filets verticaux ou filets horizontaux? Je pense que le Conseil communal réfléchira à la chose et nous informera en temps voulu.

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. Je me suis rendue compte que j'ai dit une ânerie et je voulais la rectifier. J'ai dit que la dépense était relativement urgente, c'était sous l'angle de la surprise. Cette dépense n'est pas une dépense surprise mais elle est urgente. Aussi, la Commission financière n'a pas du tout relativisé l'urgence. C'est en parlant trop vite que ma langue a fourché. Je rectifie donc ce que j'ai dit, merci.

Dreyer Jean-Luc (DC/vl). Comme précisé par mon collègue B. Altermatt, effectivement, il y a environ 18 ans, le Conseil d'Etat avait été alarmé par une étude suisse qui montrait que le canton de Fribourg présente la plus forte suicidalité de Suisse. Suite à cela, le Conseil d'Etat a mandaté une commission qui a planché pendant plus de trois ans sur ce problème. Elle a proposé des solutions au Conseil d'Etat il y a une quinzaine d'années. Parmi ces solutions, on a proposé la sécurisation des ponts. C'était il y plus de quinze ans. Le pont de Zaehringen a plus de cent ans et aujourd'hui il y a urgence.

Suite au rapport de cette commission, les ponts de la Glâne, de Pérrolles et de Zaheringen n'ont pas été sécurisés. Le pont du Gottéron, qui était pionnier en la matière, a effectivement été sécurisé. Je soutiens entièrement ces coûts supplémentaires. Je suis cependant inquiet que l'on en vienne après quinze ans à des mesures provisoires qui nécessitent une étude. 100'000 francs pour une étude, 180'000 francs pour une seconde étude et, dans cinq ans il faudra remettre encore je ne sais combien de centaines de milliers francs pour des études. On va remettre ça à la prochaine législature. Nos Conseillers communaux auront peut-être changé d'ici-là. Nous allons donc remettre cela aux calendes grecques. Je soutiens entièrement cette proposition mais je demande vraiment que des mesures définitives soient mises en place le plus rapidement possible. Il n'est pas concevable qu'après plus de quinze ans on n'ait pas quelque chose de plus concret, de plus solide et qu'on recourt encore à des mesures temporaires.

Bourrier Hervé (PS). Je suis un peu d'accord avec ce qui a été dit au sujet aux coûts. Cependant, cela représente deux cafés par habitant. Personnellement, je veux bien me priver demain de deux cafés si l'on peut sauver ne serait-ce qu'une vie. Il y a aussi des fleurs qui font plaisir à offrir, d'autres qui font mal à voir, ce sont celles que l'on peut voir déposées régulièrement sur ce pont. J'espère qu'on ne les verra bientôt plus. Ma question pour la Commission et le Conseil communal: comme ce filet sera provisoire, son élimination ou son recyclage ont-ils été prévus? 300'000 francs, ce n'est quand même pas rien.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Je remercie les différents groupes pour leur soutien à cette dépense que vous jugez nécessaire, que vous jugez préventive et que vous appuyez sans réserve et à l'unanimité.

Je remercie M. B. Altermatt pour son idée d'avoir un œil attentif sur tous les différents ponts et de voir si la même problématique pourrait concerner un autre pont. Pour le pont de Zaehringen, nous sommes dans la situation très particulière qu'il y a en dessous une route, une place de jeux et une place de détente.

Concernant la question de M. P. Marchioni. Actuellement, nous allons poser des filets verticaux parce que les filets horizontaux ne peuvent pas être fixés aussi longtemps que le pont ne pourra pas être assaini. Cette réponse vaut également pour M. J.-L. Dreyer. Ceci a été décrit à plusieurs reprises lors de séances du Conseil général. Si vous le souhaitez, je peux encore une fois vous fournir les rapports que nous vous avons soumis.

La question de M. H. Bourrier me surprend. Je n'ai pas de réponse mais tâcherai de vous en donner une.

Vote

Le Président. Vous avez peut-être remarqué qu'il y a un souci technique par rapport à l'affichage des votes. Le système de vote fonctionne, mais l'affichage non. Dans cette situation, nous vous proposons de tout de même passer au vote. Je prononcerai les résultats. J'espère que vous ferez confiance à l'Administration et à la Présidence.

Le Conseil général approuve, par 66 voix contre 0 et 2 abstentions, la dépense imprévisible et urgente de 300'000 francs pour la pose de filets provisoires anti-suicide.

Ont voté Oui: 66 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebrischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Ayer Caroline (PS), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC-vl), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Ducommun Lorraine (PS), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fasel Blaise (DC-vl), Gapany Joël (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC-vl), Krienbühl David (PLR), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Margahan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vl), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 2 Feyer Jean-François (DC-vl), Giller Christophe (UDC)

N'a pas voté: 1 Wicht Pascal (UDC)

4. Dissolution de la Commission de l'informatique

Le Président. Bien que la dissolution de la Commission de l'informatique fasse l'objet du point 4 du présent ordre du jour, celle-ci doit être traitée comme une proposition interne n° 7, au sens des articles 25, alinéa 2 et 65 du règlement du Conseil général. Sachez que lors de sa séance du mercredi 2 mai 2018, le Bureau a discuté de la proposition des membres de la Commission de l'informatique de dissoudre ladite Commission. Le Bureau fait sienne cette proposition et la préavise ainsi favorablement, à l'unanimité des membres qui le composent. Aussi, le Bureau, avec son préavis favorable, soumet ce soir la proposition de dissolution de la Commission de l'informatique à la sanction du Conseil général.

Je donne tout d'abord la parole à M. David Aebrischer, Président de la Commission de l'informatique, pour le rapport de cette dernière, que vous avez par ailleurs reçu par courrier électronique et qui a été déposé sur vos pupitres.

Aebrischer David, Président de la Commission de l'informatique. J'ai le plaisir de vous donner lecture du rapport de la Commission de l'informatique au sujet de sa dissolution (cf. annexe).

Steiert Thierry, Syndic. S'agissant d'une proposition interne de la Commission de l'informatique, je ne vais pas monopoliser la parole trop longtemps. J'aimerais juste remercier cette Commission des échanges que nous avons eus lors de la séance de mars dernier. En effet, considérant l'historique de cette Commission, le Conseil communal estime également que la proposition de la dissoudre a du sens. Elle a été créée à une époque où le Service d'informatique n'était pas ce qu'il est aujourd'hui. Il avait constaté de graves lacunes dans la conduite et le fonctionnement du Service, la politique d'acquisition et la planification des infrastructures informatiques. Ces lacunes ont provoqué à l'époque la création de cette Commission ad hoc, qui ensuite est restée active, alors même que - comme on le sait aujourd'hui - ce Service informatique dispose déjà de la dotation nécessaire pour répondre aux attentes et exigences d'un service digne de ce nom dans une ville de 40'000 habitants et au XXI^{ème} siècle. Dans ce sens, nous considérons effectivement que cette Commission n'a plus lieu

d'être. Cela étant, comme l'a à juste titre précisé le Président de Commission de l'informatique, certaines tentatives ont été entreprises ces dernières années visant à doter cette Commission d'autres compétences ou attributions. Toutefois, elle ne pouvait pas les avoir en fonction de la loi sur les communes et de la répartition des tâches voulue par la législation cantonale. Nous pensons donc que la conclusion s'orientant vers la suppression de cette Commission est pertinente. Bien sûr, cela ne signifie pas que le Conseil général est privé d'un instrument puisque, soit via la Commission financière, soit via le plénum, toutes les attributions du Conseil général restent les mêmes. Nous invitons volontiers - je l'ai aussi répété à la Commission de l'informatique - des membres de l'ancienne Commission ou de la Commission financière, ou tout simplement des membres du Conseil général, à venir voir le Service informatique ou à poser toutes les questions qu'ils souhaitent. Dans ce sens, le Conseil communal approuve la demande.

Discussion générale

Rapport du groupe libéral-radical

Gex Jean-Noël (PLR). Je ne vais pas refaire l'historique de cette Commission. Il est vrai qu'en 1993, on démarrait avec l'informatique. Un des premiers exercices de la Commission était de s'équiper d'ordinateurs PC compaq avec 4 méga de RAM, 120 méga de disque dur, je dis bien des méga, un écran monochrome et qui coûtaient 3'096 francs la pièce. J'ai retrouvé ceci dans mes notes. Effectivement, on voit bien qu'il y a eu toute une évolution. Je dirais peut-être aussi, pour la précision, qu'en fait, c'est le Conseil communal qui avait proposé la création de cette Commission permanente, car il y avait certainement beaucoup de compétences en informatique parmi les Conseillers généraux. Il y eu du reste, il me semble, tout un débat pour savoir si l'on créait une Commission technique ou une Commission politique. Aujourd'hui, nous sommes dans un contexte totalement différent et nous devons suivre l'évolution. Je crois que l'informatique et la bureautique sont devenues des outils standards et il faut effectivement les traiter comme des objets standards. Nous vous recommandons ainsi de soutenir cette dissolution.

Rapport du groupe démocrate-chrétien/vert/libéral

Altermatt Bernhard (DC/vl). Nous saluons le courage de la Commission qui s'auto-dissout, au vu de la réalité technologique et politique qui est la nôtre. En séance de Bureau, une question a été soulevée par rapport à une autre Commission, celle de la fusion. Elle aussi ne s'est pas réunie depuis longtemps et qui, nous le savons, a été en fait aidée par la mise en place d'une Assemblée constitutive, respectivement a appuyé les candidats de notre ville à cette assemblée. Est-ce que son président M. Hayoz, qui vient d'arriver, a les mêmes réflexions que la Commission informatique ou imagine-t-il le faire?

Page Maurice (CG-PCS). Si vous permettez l'atmosphère est très lourde dans cette salle, alors je suggère une toute petite plaisanterie. On aurait pu créer une Commission pour discuter de la dissolution de la Commission.

Rapport du groupe socialiste

Rossi Carré Alexandra Maria (PS). Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt du point 4 de l'ordre du jour et soutient, presque à l'unanimité, la dissolution de la Commission informatique

Comme l'ont, à juste titre, exposé mes préopinants, des raisons particulières ont motivé, à l'époque, la création de cette Commission dont je suis membre. Ces causes n'existent, à l'heure actuelle, plus, comme l'a soulevé à juste titre M. D. Aebischer et M. le Syndic.

Cette proposition de dissolution intervient suite à la réflexion menée par la Commission de l'informatique quant à l'élaboration de son règlement. En effet, les premiers articles concernant les attributions et compétences de cette Commission ont déjà posé problème en ce sens qu'il a été très difficile aux membres de la Commission d'en trouver. Forts de ce constat, ses membres se sont alors posé la question de l'élargissement du domaine de compétence de la Commission, comme par exemple, à celui de l'information ou de la communication. Toutefois, les limites sont très vite apparues.

Le fait que la Commission financière se retrouvera avec une charge de travail supplémentaire n'a pas suffi à justifier, à lui seul, le maintien de cette Commission, ce d'autant plus que ce travail ne nécessite pas une longue étude. Les membres de la Commission ont toutefois été sensibles à ce report de charge et, en cas d'approbation, remercient d'ores et déjà les membres de la Commission financière.

C'est donc avec regrets que les membres de la Commission informatique ont dû se rendre à l'évidence, et proposer sa dissolution, ne voyant pas d'autres destinées à cette dernière. Je vous remercie pour votre attention et le groupe socialiste vous invite à soutenir la dissolution de la Commission informatique.

Rugo Claudio (PA). J'ai appris ce soir que la Commission informatique a été instituée en 1993. Je vous informe que le Chef de service a été la première victime du mobbing de la Ville de Fribourg. Cela a coûté à la Ville des centaines et des centaines de milliers de francs, ainsi qu'à la collectivité, par toutes les répercussions. Il fallait que je vous le dise car le mobbing est mon thème de campagne. Concernant l'Internet, la bureautique et l'informatique, ce sont trois choses liées. Nous avons souvent vu que nous avons des problèmes dans la transmission de photos alors que nous sommes en 2018. Au niveau de la Ville, on n'arrive pas à transmettre soit des e-mails, soit des photos. J'aimerais également vous dire que ce n'est pas parce que l'on n'est pas au courant de problèmes que les problèmes n'existent pas. Je vais vous donner un simple exemple: lorsque les responsables des activités culturelles veulent faire une photocopie, ils doivent traverser tout l'Hôpital du Bourgeois pour aller à la Direction des Ecoles, tirer les photocopies, puis revenir. Une photocopie coûte 10 ou 20 centimes, mais cette perte de temps peut coûter 25 ou 30 francs. Si on multiplie ceci par le nombre de photocopies, c'est énorme. Ce n'est pas parce que vous n'êtes pas au courant que ce problème n'existe pas. Je voulais vous le dire. De plus, j'avais demandé l'année passée la réunion de la Commission d'informatique. On ne m'a pas entendu, mais je salue quand même les économies que certains politiciens feront ou donneront à la collectivité. Je soutiendrai cette dissolution.

Hayoz Jérôme (PS). La Commission de fusion a également discuté de son avenir. Nous ne voulions pas la dissoudre. Nous voulions d'abord voir comment tous les processus de fusion allaient démarrer. Comme ce processus a démarré, je pense que nous devons organiser prochainement une séance, en invitant aussi les délégués de la Constituante, pour voir un peu quel pourrait être le rôle de cette Commission. Il faudra déterminer si la Commission doit être maintenue pour accompagner le processus ou si la présence de délégués au sein de la constituante suffit. A l'issue de cette séance, une proposition de la Commission de fusion sur son avenir vous sera soumise.

Aebischer David, Président de la Commission de l'informatique. Je n'ai pas de remarques spéciales à émettre, hormis une pour mon collègue le Président de la Commission de fusion. S'il a besoin d'informations, je peux volontiers lui en donner

Vote

Le Président. Je vous annonce que les écrans ne seront pas remis en fonction ce soir. Nous allons donc procéder au vote sans les résultats affichés. Cependant, tout est enregistré et fait dans les règles de l'art.

C'est par 64 voix pour contre 1 et 2 abstentions que le Conseil général décide de dissoudre la Commission de l'informatique.

Ont voté Oui: 64 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Ayer Caroline (PS), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC-vl), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Ducommun Lorraine (PS), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gapany Joël (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC-vl), Krienzbühl David (PLR), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (DC-vl), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Odermatt Tina (PS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

A voté Non: 1 Moussa Elias (PS)

Se sont abstenus: 2 Graden Lise-Marie (PS), Miche François (PS)

N'ont pas voté: 2 Eltschinger-Bassil Rana (PS), Page Maurice (CG-PCS)

5. Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2017 de la Ville de Fribourg – Message n° 29

Le Président. Je vous rappelle qu'en vertu de l'article 48, alinéa 5 du règlement du Conseil général, l'entrée en matière est acquise de plein droit, autant pour les comptes que pour le rapport de gestion. Une demande de renvoi est néanmoins possible pour ces deux objets.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. En préambule, je tiens à remercier la Commission financière et l'organe de révision pour l'examen des comptes 2017 de la Ville de Fribourg et les échanges très constructifs qui ont eu lieu à ce propos. Un grand merci au Service des finances pour son énorme travail, ainsi que l'ensemble des Services pour l'excellente tenue de leurs budgets respectifs.

1. Résumé

Comme déjà annoncé lors du budget 2018, l'année 2017 boucle avec un excédent exceptionnel de revenus, avant l'attribution volontaire aux réserves et provisions, de 25,3 millions de francs.

Conformément à la stratégie et aux principes de gestion du Conseil communal, plusieurs réserves et provisions ont été créées ou sont renforcées:

- une provision de 12,0 millions de francs pour anticiper les effets du PF 17, créée en accord avec le Service des communes (SCom);
- une provision pour pertes juridiques à hauteur de 1,9 million de francs pour les procédures annoncées et chiffrables par nos soins fin 2017. A noter que tous les cas sont systématiquement mis en provision, indépendamment du taux de réussite estimé;
- une provision de 0,6 million de francs en matière de sites pollués, ce qui permet d'atteindre l'objectif fixé de 2,5 millions de francs cette année;
- une réserve pour la politique foncière active de 2,5 millions de francs, ce qui porte le fonds à 5 millions de francs fin 2017;
- une réserve dédiée aux établissements scolaires de 1 million de francs.

Le bénéfice après provisions et réserves de 7,45 millions de francs, soit 3,1% des charges est versé à la fortune non affectée, ceci afin d'augmenter le ratio de fonds propres.

2. Compte de fonctionnement

Voici quelques effets marquants sur le compte de fonctionnement:

1. Une nette augmentation des recettes fiscales relative au bénéfice des personnes morales (+15,5 millions de francs) due principalement à des sorties anticipées de statuts fiscaux spéciaux mais aussi grâce à une année 2017 qualifiée d'exceptionnelle. Il y a une augmentation aussi de l'impôt sur le capital, de l'impôt sur la fortune, de la contribution immobilière et de l'impôt à la source pour un total de 4,8 millions de francs. Mis à part les effets extraordinaires et uniques, le solde est par définition très volatile. J'en profite pour féliciter à nouveau les entreprises pour les résultats obtenus et les remercier de leur fidélité à la commune de Fribourg. Le fait annoncé comme le plus inquiétant lors des exercices précédents se situait au niveau de l'impôt sur les personnes physiques. Certes, il est en-deçà du budget de 2,8 millions de francs mais reste stable par rapport à 2016, conformément au développement de la population légale. Cet effet est dû à une surestimation du budget 2017 sur la base de calcul de 2015 qui est maintenant corrigée. Ainsi, la situation du côté des personnes physique se stabilise mais vu l'augmentation des recettes des personnes morales, notre dépendance aux résultats des entreprises, par définition volatiles, s'accroît.
2. Les charges de personnel sont en dessus des prévisions budgétaires (+1,8 million de francs ou +3,1% p/r au budget). L'écart est principalement dû à l'augmentation de la provision pour heures supplémentaires et vacances du personnel (+1,0 million de francs). A noter aussi des charges salariales des concierges et aide-concierges lors de travaux d'été (+0,3 million de francs) et des coûts supplémentaires dus aux absences et donc au renforcement ponctuels de certains services (+0,5 million de francs notamment aux Curatelles d'adultes et Urbanisme et architecture). Le Conseil communal a démarré une réflexion avec les Chefs de services et mis en place des mesures concernant la maîtrise des heures supplémentaires, le recrutement de

nouveaux collaborateurs, la variation de taux d'occupation sur base volontaire et l'analyse des processus.

3. Les amortissements de 12,8 millions de francs sont en-deçà des montants budgétés (-14,5%), avant tout en raison du changement d'activation des projets, selon la mise en conformité avec le MCH2, et de retards observés dus principalement aux procédures en cours, notamment à cause des oppositions. Les prévisions sont cependant à la hausse à l'avenir, donc nous allons rattraper ce retard, suite à la réalisation des projets présentés dans le programme de législature.
4. Les taxes de décharge et de déchets présentent un solde positif de 1,2 million de francs. Cependant, cela correspond à des quantités supplémentaires de déchets traités. Ainsi, les charges sont également en hausse.
5. La participation au trafic régional est plus faible que budgétée (-1,2 million de francs) du fait que le Canton a reporté l'aide supplémentaire de la Confédération sur les communes.
6. Enfin, il faut remarquer la bonne gestion des services quant à l'utilisation parcimonieuse de leurs budgets respectifs, qui n'ont pas été dépassés dans leur grande majorité.

3. Bilan

Du côté du bilan, pour la première fois détaillé de cette manière dans le Message sur les comptes, les remarques suivantes peuvent être faites:

1. Concernant les actifs, les disponibilités doivent être maintenues à un seuil minimum de 15 millions de francs, c'est ce dont nous avons besoin en termes de ce que l'on pourrait appeler de fonds de roulement. A la fin 2017, les disponibilités se montent à 36 millions de francs grâce aux recettes fiscales imprévues des personnes morales.
2. Du côté des placements il est à noter que le prêt à Bluefactory Fribourg-Freiburg SA (BFF SA) est actuellement de 1,9 million de francs sur le montant de 5 millions de francs disponible auprès de la Ville. Vous aviez demandé qu'on vous tienne informé de la situation de ce prêt.
3. Les investissements, y compris les subventions accordées, sont en hausse de 18,8 millions de francs par rapport à l'exercice 2017. Ils sont cependant en-deçà des montants prévus. J'en ai déjà parlé tout à l'heure. A noter que deux investissements dépassent légèrement la limite des 10%: le pont de Zaehringen (10,2%) et la piscine du Levant (12,2%).
4. Du côté des passifs, la dette publique brute s'élève à 201,5 millions de francs, soit 1 million de moins par rapport à 2016. La dette par habitant est de 5'086 francs, soit une diminution de 129 francs par rapport à l'année précédente. Cette diminution est directement liée à l'augmentation des liquidités et aux retards des investissements. Toutefois, la situation devrait se dégrader dans les années à venir. A noter que le recours à des emprunts à court terme génère actuellement des entrées financières en raison des taux d'intérêts négatifs.
5. Les provisions ont augmenté de 15,1 millions de francs et les réserves de 8,6 millions de francs selon les explications déjà données plus haut.
6. La fortune, quant à elle, passe à 41,5 millions de francs, en augmentation du bénéfice. Le ratio de fonds propres augmente de 1,2 point à 10,5%, l'objectif se situant entre 15% et 20%.

4. Risques financiers

Enfin, les risques financiers suivants seront à suivre avec une attention particulière:

- les sites pollués et la Pila;
- l'augmentation annoncée des amortissements et le poids de la dette;
- les subventions de l'Agglomération en lien avec les projets d'investissement;
- la Caisse de pension et son rendement des capitaux;
- le PF 17 et, de manière générale, les modifications de la législation.

Si l'on parle de risque, il faut toujours aussi citer les opportunités à saisir:

- la fusion du Grand Fribourg et les synergies avec d'autres communes;
- le faible coût des emprunts favorable aux investissements;
- la politique foncière active;
- l'arrivée de nouveaux contribuables;
- la maîtrise des charges non liées.

5. Conclusion

En résumé il faut retenir les éléments suivants:

- Résultat positif de 25,3 millions de francs, 17,9 millions de francs de provisions et de réserves volontaires;
- Résultat de 7,45 millions de francs attribué à la fortune non affectée;
- Une gestion très active des emprunts donc de la dette et du ratio de fonds propres;
- Des écarts positifs importants sur les recettes fiscales extraordinaires mais très volatiles, avec une dépendance aux résultats des entreprises qui augmente;
- Augmentation importante des charges du personnel, mais une bonne maîtrise des charges dans son ensemble.

Le bilan de la Commune s'améliore. Les comptes sont bons et les résultats exceptionnels permettent une anticipation financière, notamment en raison de l'année 2020 qui cumulera plusieurs défis:

- l'entrée en vigueur probable du projet fiscal 17;
- l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les finances communales;
- l'intensité des investissements;
- et le dépôt du premier projet de fusion du Grand Fribourg.

Vous voyez donc que nous devons anticiper sereinement et prudemment, en vue de cette fameuse année 2020. Il est donc impératif, pour l'instant, de changer le moins possible les principes actuels par des décisions financières qui se pérenniseraient dans le temps soit du côté des dépenses, soit du côté des recettes.

Rapport de la Commission financière

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière.

1. Considérations générales

La Commission financière a procédé à l'examen des comptes 2017 de la Ville en s'appuyant sur le Message et sur le rapport de gestion 2017 ainsi que sur les rapports détaillés de la fiduciaire Revicor

Consulting SA. Le 7 mai dernier, la Commission s'est entretenue avec les cinq membres du Conseil communal, M. Simon-Vermot, Chef du service des finances, et les représentants de la fiduciaire, MM. Jungo et Berthold.

Au nom de la Commission, je remercie le Conseil communal de sa disponibilité pour cet examen, ainsi que la fiduciaire pour la qualité de son travail.

2. Comptes de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2017

2.1. *Prise de position sur l'analyse et les recommandations de la fiduciaire.*

Comme dit, la fiduciaire Revicor a présenté des rapports explicatifs très détaillés et a répondu à toutes nos questions.

Les vérifications qu'elle a effectuées ont conduit à une appréciation générale positive sur la tenue des comptes de la Ville.

On nous a ainsi certifié que:

- La comptabilité générale est tenue de façon conforme aux prescriptions légales.
- La facturation des impôts et les procédures de classement des pièces et des factures sont correctes.
- Enfin, comme les années passées, l'organe de révision a bénéficié d'une très bonne collaboration avec l'administration communale.

La Commission se réjouit que la fiduciaire maintienne, dans ses rapports, les remarques faites lors des exercices précédents; qui permettent un suivi des différentes recommandations faites et de leurs priorisations.

La Commission financière se félicite de l'excellente collaboration entre la fiduciaire et l'administration communale, et apprécie à sa juste valeur la bonne tenue des comptes de la Ville. La Commission porte également une appréciation très positive sur le travail de révision et d'analyse effectués par la fiduciaire, dont le mandat prendra fin avec l'approbation des présents comptes. Il conviendra donc certainement de reconduire ce mandat lors du prochain Conseil général, comme c'est autorisé par la loi sur les communes.

La Commission souhaite mettre certaines remarques de la fiduciaire en évidence:

1. Lors des exercices précédents, la fiduciaire comme la Commission financière d'ailleurs, avait recommandé la mise en place d'un système de contrôle interne permettant une gestion affinée des risques et une meilleure maîtrise des différents processus, système qui sera une obligation dans le cadre du nouveau plan comptable harmonisé MCH2. Cette démarche a débuté fin 2016 et son développement est très satisfaisant. Ce projet semble d'ailleurs bénéficier d'un fort soutien du personnel, quel que soit le niveau hiérarchique et c'est réjouissant.
2. La fiduciaire a constaté ne pas être en mesure d'évaluer la participation de la Ville à Bluefactory Fribourg-Freiburg (BFF) SA, dans la mesure où elle ne disposait pas des comptes

annuels de BFF SA au moment de sa révision. Ce point sera aussi rectifié en vue du prochain exercice.

3. Constat a été fait que la Commune dispose de facto de réserves latentes dans la rubrique au bilan immeubles, terrains, dans la mesure où celle-ci est comptabilisée à 1 franc. La fiduciaire invite la Commune à finaliser l'inventaire de ces terrains, car avec l'entrée en vigueur de MCH2 et de la nouvelle loi sur les communes, la valeur réelle devra être comptabilisée.
4. La fiduciaire a fait part de son souci quant à l'attribution en 2017, d'un montant de plus de 1 million de francs à la provision relative au personnel couvrant les heures supplémentaires et vacances non prises par le personnel. Cela correspond à 8,7 EPT. Recommandation a été faite de prendre des mesures permettant de diminuer ces soldes d'heures.
A ce propos, comme vous l'a dit M. L. Dietrich tout à l'heure, le Conseil communal a d'une part reconnu que cela allait à l'encontre de ses objectifs qu'il s'était fixés mais surtout indiqué qu'il avait pris les mesures RH nécessaires pour y remédier.
5. Le Conseil communal a décidé l'affectation de 12 millions de francs à une provision Projet fiscal 17 (PF 17), pour pouvoir lisser les effets de ce projet sur quelques années, sur proposition et en accord avec le Service des communes (SCom). Cette provision a plutôt un caractère de réserve selon la fiduciaire et devrait être dissoute lors du passage à MCH2. Le sort formel de cette provision, ou réserve, reste encore ouvert et dépendra de la prise de position du SCom.
6. La présentation des montants liés aux investissements devrait être améliorée pour en augmenter la transparence. En effet, les chiffres indiqués dans le Message lors de l'approbation du budget 2017, ceux du compte d'investissement 2017 ou enfin ceux comprenant les reports de budgets en 2017 sont tous différents. Le Service des finances réfléchit actuellement à une redéfinition des trois catégories d'investissement et à une présentation différente de ceux-ci.

La Commission financière réitère ici son souhait que la Commune investisse dans un système informatique de gestion des investissements par projet.

2.2. Rapport de synthèse adressé au Conseil général par la Commission financière

Les comptes 2017 de la Ville sont à nouveau positifs cette année. Ils présentent un excédent de revenus de 7,45 millions de francs, soit une amélioration de plus de 7 millions de francs par rapport au budget. Notons que le résultat sans réserves et provisions se monte à 25,3 millions de francs.

Cet excédent de revenus est à nuancer. Il est atteint principalement grâce à des recettes fiscales inattendues, notamment à hauteur de 15,5 millions de francs pour les impôts sur le bénéfice des personnes morales. Nous pouvons certes nous réjouir de ces rentrées supplémentaires. Mais elles ont été causées par la sortie imprévisible de certaines sociétés de leur statut fiscal particulier en prévision de la PF 17. Notons que d'une manière générale, ces recettes sont largement plus volatiles que celles de l'impôt des personnes physiques.

A ce propos, nous relevons que l'inquiétude communiquée lors de la lecture des comptes 2016 quant à la diminution de plus de 2 millions de francs de l'impôt sur le revenu peut désormais être relativisée. En effet, l'analyse du Service des finances a pu déterminer que cette baisse n'était pas le

reflet d'une tendance générale vers le bas, mais bien la conséquence d'une surévaluation des impôts 2015 à encaisser.

S'agissant des affectations à provisions décidées par le Conseil communal, la Commission les considère tout à fait adéquates et conformes à la politique prudente, mais volontaire et responsable, menée par la Commune.

2.3. Préavis formel de la Commission financière

La Commission financière, à l'unanimité des huit membres présents lors du vote du 7 mai 2018, propose au Conseil général d'approuver les comptes de l'exercice 2017 tels qu'ils ressortent du document "Ville de Fribourg - comptes de l'exercice 2017", soit un total de revenus de 256'625'322,43 francs et un total des charges de 249'175'157,57 francs, d'où un excédent de revenus de 7'450'164,86 francs.

3. Rapport de gestion de l'exercice 2017

C'est devenu une habitude heureuse, évidemment, le rapport de gestion est un document complet, agréable et instructif sur l'entier des activités de notre Commune.

C'est un outil précieux pour les membres du Conseil général ou pour tout curieux qui s'intéresse au fonctionnement de notre Ville. N'hésitez donc pas à le lire, à le relire ou à vous y référer, en particulier avant de poser une question ou de déposer un postulat. Cela peut même donner de bonnes idées. Relevons ici rapidement certains points importants.

En matière RH, tout d'abord. Comme l'année passée, la Commission financière a été quelque peu déçue de voir le peu de femmes salariées en classe E, à savoir la classe maximale, à la Ville de Fribourg. Elle se réjouirait d'une meilleure répartition des genres dans les postes de cadre et à ce titre, est satisfaite, d'ailleurs, que les derniers engagements de ce type ont été des femmes.

La Commission financière a aussi été très surprise d'apprendre que tous les employés de la Ville ne disposaient pas d'un contrat de travail formel. Elle encourage donc vivement le Conseil communal à régulariser rapidement ce point, démarche par ailleurs entamée.

Enfin, elle a également regretté le faible nombre d'apprenti-e-s au sein de l'administration communale, 15 seulement. Elle a ainsi fortement encouragé le Conseil communal à développer une politique de formation des jeunes en offrant plus de places d'apprentissage.

Au niveau édilitaire, la Commission a regretté qu'il soit nécessaire de passer par une augmentation des ordonnances pénales pour faire face aux incivilités en cours dans les différents points de récolte. Elle regrette que tout un chacun ne fasse pas preuve d'un peu plus de respect, sans qu'il faille investir dans de la vidéosurveillance ou passer par des sanctions pénales.

Pour finir, s'agissant du chapitre urbanisme et architecture (UA), la Commission financière n'a pu que constater le nombre important de PAD en cours, notamment sous l'angle de la création de nouveaux logements. A la question de savoir si l'on pense pouvoir absorber cette population, la Directrice de l'Édilité a répondu par l'affirmative. Toutefois, le souci reste de savoir si les investisseurs privés construisent les bons types de logements. On rappelle à ce propos le montant prévu au budget 2018

pour faire une étude sur la typologie des logements nécessaires en ville afin de pouvoir intervenir de manière proactive auprès des investisseurs.

Pour conclure, la Commission financière réitère ses remerciements au Conseil communal, aux Chefs de service et à l'ensemble des collaborateurs et collaboratrice de la Commune pour leur grand engagement.

Pause

La séance est interrompue pour une pause de 20.54 heures à 21.11 heures.

Discussion générale

Rapport du groupe libéral-radical

Krienbühl David (PLR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt du Message n° 29 concernant les comptes et le rapport de gestion 2017 de la Ville de Fribourg.

Nous remercions M. le Conseiller communal L. Dietrich ainsi que les membres du Conseil communal et le Chef de Service des finances, M. L. Simon-Vermot, pour la préparation de ces comptes et de ce rapport de gestion.

Il est parfois agréable d'avoir raison! Par contre, cela peut aussi être frustrant lorsque cela a un coût et qu'il touche le portemonnaie des contribuables de la Ville de Fribourg! Pour mémoire, année après année, le PLR a toujours démontré par A+B que la hausse d'impôt proposée à l'automne 2013 était injustifiée et trop forte.

En effet, nous connaissons désormais les comptes 2016 et 2017 qui intègrent pleinement l'effet de la hausse d'impôt. Et que pouvons-nous constater? Les exercices 2016 et 2017 se soldent par un bénéfice légèrement supérieur à 7 millions de francs. Nous sommes donc exactement dans les chiffres que le groupe PLR avait toujours annoncés. Et cela va continuer pour 2018 et 2019. Et tout comme pour le budget 2018 présenté en décembre 2017, les comptes 2017 font état d'une baisse des revenus sur les personnes physiques alors que la population augmente. Fribourg connaît ainsi une fuite de contribuables après 4 années d'impôts facturés trop grassement. "Trop d'impôts, tue l'impôt"! C'est bien connu. Est-ce que le Conseil communal a procédé à une analyse quant à cette baisse des revenus sur les personnes physiques? Pour mémoire, en décembre 2017 lors de l'étude du budget 2018, le groupe PLR avait sollicité le Conseil communal dans ce sens afin qu'il priorise cette thématique. Nous nous devons de maintenir l'attractivité de Fribourg afin d'éviter un enfer fiscal à nos contribuables, et de rester fiscalement séduisant dans le cadre du processus de fusion notamment.

Ce résultat 2017 positif pour les comptes était attendu par le PLR. Par contre, et comme l'avait mentionné le groupe PLR pour les comptes 2016, ce qui devrait nous interpeller, c'est le principe d'équilibre budgétaire, respectivement le principe d'équité en matière de finances publiques. En faisant des bénéfices de l'ordre de 7 millions de francs année après année, et en créant des provisions et des réserves de plusieurs millions de francs, Fribourg encaisse à n'en pas douter trop d'impôts. Dans ce sens, la commune de Fribourg ne respecte pas le critère d'équité en matière de

finances publiques qui veut que les bénéficiaires d'une prestation en supportent également la charge.

Au vu de ce qui précède, et selon le PLR, le Conseil communal devrait proposer très prochainement une baisse d'impôt avant que des citoyens et contribuables ne le sollicitent sur la place publique. Le Conseil communal serait aussi bien avisé de revoir à la baisse le taux de la contribution immobilière, et de passer celui-ci à 2,5 pour mille, tout en sachant que le parc immobilier va continuer à croître et que cela ne péjorerait donc pas les comptes de manière significative. Mais cela aurait l'avantage de nous rendre plus amical aux yeux de nos partenaires de la fusion du Grand Fribourg.

Dans l'analyse de détail, nous relevons l'écriture phare de ces comptes 2017 qu'est la provision "Projet fiscal 2017" (PF 17) à hauteur de 12 millions de francs. A ce jour, il est très difficile d'estimer l'impact de cette réforme qui est encore loin d'ailleurs d'être totalement aboutie sur les aspects techniques notamment. Dans ce sens, il serait bienvenu d'obtenir des chiffres quant aux différents calculs qui sont faits du côté du Service des finances, tout en respectant évidemment le secret fiscal. Cela permettrait ainsi de juger de la pertinence des montants provisionnés et d'anticiper les revenus futurs liés à l'impôt sur le bénéfice.

Le groupe PLR s'est aussi penché sur les comptes d'investissements. Nous constatons que le budget des investissements prévoyait un montant total de 89 millions de francs en 2017. Néanmoins, les comptes clôturent avec des charges de "seulement" 26,9 millions de francs, soit une différence de 62 millions de francs. Cette grosse différence de près de 70% nous laisse songeur. Nous pouvons aisément comprendre, et cela a aussi été expliqué, que certains investissements puissent être reportés dans le temps pour diverses raisons et que certains travaux n'aient pas encore été totalement facturés. Par contre, nous devons absolument gagner en lisibilité à l'avenir afin de garder une saine gestion des investissements qui ont été votés et ceux à venir. Dans ce sens, nous saluons la volonté du Service des finances de rendre plus lisibles les investissements qui passeront éventuellement par une redéfinition des trois catégories d'investissement et d'une présentation différente de ceux-ci tant dans les comptes qu'au budget.

Cette situation de retard au niveau des investissements nous conforte fortement dans notre analyse du taux d'impôt trop élevé actuellement, et qu'une baisse d'impôt se justifierait totalement.

Au niveau du bilan, cela a été relevé précédemment, la provision pour heures supplémentaires se chiffre à 3,16 millions de francs. Cette tendance haussière doit faire l'objet d'une attention très particulière de la part du Conseil communal afin de maîtriser et de réduire ces dépenses ces prochaines années. Cela a aussi été relevé, nous constatons également qu'au niveau des comptes 2017 les charges de personnel ont augmenté de 3,1% par rapport au budget 2017, ce qui ne cadre pas du tout avec l'objectif fixé de 1,5%.

Néanmoins, et avec ces quelques considérations et réflexions, le groupe PLR acceptera les comptes 2017 de la Ville de Fribourg. Je vous remercie de votre écoute.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Marchioni Pierre (UDC). Nous voici donc arrivés au troisième exercice suivant la décision d'augmentation d'impôts de 2014. Comme le groupe UDC l'avait dit et répété, nous reviendrons à chaque occasion sur les motifs incorrects utilisés pour justifier ladite hausse d'impôts jusqu'au

moment où cette augmentation de la charge fiscale servira vraiment à couvrir les dépenses visées, soit les infrastructures scolaires.

Ce n'est donc pas sans une ironie certaine que nous constatons que le surplus présenté par les comptes de 2017 représente, avant la création des réserves et des amortissements, près de 5 fois l'équivalent annuel de la hausse d'impôts de 2014. Rappelons que nous avions proposé à l'époque de reporter cette hausse à 2018!

Evidemment, nous sommes conscients que ce résultat mirobolant n'est pas le fait de la volonté du Conseil communal mais qu'il est en grande partie à mettre en relation avec le prochain "Projet fiscal 2017" dont les retombées pourraient se faire encore sentir dans les exercices 2018 et 2019. Notre approche était donc correcte et les contribuables de la Ville de Fribourg auraient pu sans autre se payer des vacances ensoleillées bien méritées avec la contrepartie des impôts indûment et inutilement exigés! Et si au moins ces surplus étaient utilisés pour amortir la dette! Mais non, tel n'est pas le cas et la Commune capitalise alors que ce n'est pas son rôle!

Pour entrer maintenant dans le vif du sujet, nous tenons à relever les analyses pertinentes de la fiduciaire qui a pu se fonder sur l'excellent travail du responsable des Finances, M. Laurent Simon-Vermot, et de son équipe. C'est grâce à ce travail d'ensemble que nous avons pu disposer d'un rapport très bien présenté et exhaustif. Le travail d'analyse qui relève de notre responsabilité en a dès lors été largement facilité. Nous tenons à adresser nos remerciements à toutes les personnes qui ont participé à l'établissement de ces comptes.

Nous nous arrêtons maintenant sur les éléments que nous avons considérés comme particulièrement importants:

1. Une fois de plus nous attirons l'attention des autorités communales sur l'importance de la maîtrise de la démographie. Si d'une part le nombre d'habitants est en augmentation, les entrées fiscales des personnes physiques, elles, ne suivent pas la même courbe. Même si une légère correction apparaît par rapport à l'exercice 2016, nous attendons confirmation de cette amélioration dans la relation entre entrées fiscales et croissance démographique avant de crier alléluia! La Ville de Fribourg démontre qu'elle peine toujours à attirer des contribuables qui permettent de tisser le filet social garant de la solidité de toutes communautés. Dans le même domaine de la démographie, l'UDC est acquise au principe de la densification dans le but principal de prévenir un mitage de plus en plus pernicieux du paysage. Cependant, nous avons clairement exprimé notre opposition à toute concentration forcée relevant davantage d'un principe quantitatif que d'une option qualitative. En analysant les divers plans de détail listés dans le rapport sur les comptes 2017, nous ne souscrivons en aucun cas à ce bétonnage forcené qui éradique les derniers poumons de notre ville et là nous pensons notamment au Hauts de Schiffenen et à la colline du Torry, projets que nous avons déjà critiqués du reste. Croyez-vous vraiment, Mesdames et Messieurs, que la qualité de vie de la Ville s'améliorera avec 10 ou 15'000 habitants en plus? Certainement pas. Sans compter que la création de nouvelles places de travail n'est de loin pas acquise.
2. Depuis plusieurs années, le taux de personnes sans emploi demeure constant à +/- 10%. Nous constatons que sur les 1'825 demandeurs d'emplois, 718, soit 39,03% sont des autochtones alors que 1'107, soit 60,05% sont d'origine étrangère. Sur ce dernier total 611, soit 55,19% sont des citoyens de l'Union Européenne alors que le solde de 496 personnes est composé de

ressortissants hors Union Européenne, principalement d'Afrique du Nord et d'Afrique subsaharienne. Nous constatons une fois de plus que la proportion de personnel étranger non qualifié, et donc particulièrement difficile à placer, est très élevée et nous questionne sur l'adéquation de la politique d'octroi des permis de travail. Dans un environnement où les places de travail présentant des exigences de formation limitées sont déjà insuffisantes pour les jeunes de chez nous disposant d'un bagage intellectuel ou physique limité, cette situation aura tendance à alourdir tôt ou tard la facture de l'aide sociale! Relevons que la classe d'âge des 20 à 30 ans représente 29% des chômeurs! Nous attendons toujours des explications plausibles quant à cet état de fait!

3. Au sujet des places de travail que les autorités souhaitent à "haute valeur ajoutée", nous en arrivons inévitablement à Bluefactory Fribourg-Freiburg SA (BFF SA)! Il s'agit là d'une participation de poids pour la Ville, dont l'évaluation est incertaine et dont le risque financier augmente avec les années. Nous n'avons jamais caché notre scepticisme au sujet de cette participation et nous aurions attendu quelques informations sur le développement du site. Mais rien n'est dit. Nous partons du principe qu'à partir de l'exercice en cours déjà, la fiduciaire responsable du contrôle des comptes de la Ville disposera des comptes de BFF SA et qu'elle sera en mesure d'informer la Commission financière, cela pour prévenir toute surprise!
4. En ce qui concerne la méthode de recapitalisation de la Caisse de pension de la Ville de Fribourg, rappelons que les deux positions à l'actif du bilan ne contiennent aucune valeur ou substance et sont dès lors à considérer comme des non-valeurs. Il est probable que cette manière de faire ne soit pas admise lors de la mise en place du MCH2 vers 2019-2020! De toute manière, la situation de la Caisse de pension donnera certainement lieu à des discussions sous peu et ce point précis reviendra sur le devant de la scène.
5. Si nous saluons l'augmentation de 600'000 francs de la réserve créée pour le financement des assainissements des sites pollués nous regrettons qu'un montant plus élevé n'ait pas été consacré à cet effet. Compte tenu des risques du site de la Pila, ce montant n'est de loin pas suffisant. Mais nous tenons à souligner la volonté du Conseil communal de gérer activement un domaine à hauts risques, mais fait d'incertitudes. Quant à la réserve pour une politique foncière active, sa valeur et son impact dépendront de l'usage qui en sera fait. Nous aurions préféré qu'une partie de la réserve créée pour le Projet fiscal 17 soit consacrée à l'amortissement de la dette.
6. Le projet de Système de contrôle interne (SCI) poursuit son développement et nous nous réjouissons d'ores et déjà de son aboutissement.

En conclusion

Si les communes prudentes recherchent l'équilibre de leurs comptes, elles le font en général sans rechercher à maximiser leurs bénéfices et à pénaliser leurs contribuables. Dans ce contexte, Fribourg devrait commencer à se demander si la pression fiscale qu'elle exerce n'est pas trop lourde.

En outre, rappelons que, si les dépenses courantes et les investissements d'une commune sont couverts par les revenus fiscaux comme du reste les attributions destinées à la diminution des dettes, ils ne sont en principe prévus ni pour créer des réserves comptables ni pour être théâtralisés. Ce genre d'exercice fausse la perception de la situation et prévient toute velléité de recherche d'économie! La Ville nous en donne l'exemple.

Le groupe UDC accepte les comptes 2017 de même que le rapport de gestion tout en demeurant sceptique sur l'avenir financier de la Ville!

Rapport du groupe démocrate-chrétien/vert'libéral

Altermatt Bernhard (DC/vl). Le groupe DC/vl se réjouit des résultats 2017 fortement positifs se chiffrant à 25,3 millions de francs avant provisions, mais il s'inquiète de la non-maîtrise de ceux-ci. En effet, comme cela a été souligné par le Directeur des Finances et par la Commission financière, les bonnes performances relèvent essentiellement de l'abandon avant terme de régimes spéciaux d'imposition de la part de personnes morales.

La situation favorable des comptes 2017 cache une progression des charges au niveau de l'exploitation et notamment en ce qui concerne les charges du personnel qui augmentent de 2,4 millions, soit 4,2% par rapport à 2016. Cela semble devenir coutumier que le Conseil communal dépasse les limites qu'il se fixe lui-même. Pour rappel, il s'était fixé une augmentation de 1,5% annuels pour les charges du personnel.

Vergessen wir nicht: Es sind genau diese schönen Abschlusszahlen, die es dem Gemeinderat Jahr für Jahr erlauben, darauf hinzuweisen, die Stadt benötige die zusätzlichen Steuereinnahmen und könne sich eine Verbesserung der Situation langfristig für die Steuerpflichtigen nicht leisten. Ja was bedeutet dies nun, wenn der Gemeinderat Jahr für Jahr die selbstgesetzten Wachstumslimiten bei den Ausgaben überschreitet? Angesichts der langsam fortschreitenden Verarmung der steuerpflichtigen Bevölkerung scheint dies eine wenig nachhaltige und eine wenig soziale Art des Ausgabenmanagements zu sein.

Notre groupe souscrit à l'ensemble des remarques de la Commission financière et de la société fiduciaire responsable de la révision des comptes. Nous nous réjouissons des efforts et des progrès réalisés dans la mise en place d'un système de contrôle interne que nous avons appelé de nos souhaits dans différentes interventions depuis plusieurs années – huit ans pour être précis me fait savoir notre représentant à la Commission financière, Alexandre Sacerdoti.

Si nous comprenons la volonté de constituer des provisions, qui sont en fait des réserves, afin de faire face notamment à l'introduction du PF 17, nous nous interrogeons sur la différence d'évaluation de 11 millions de francs de cet impact sur les comptes de la Commune dès 2020 – différence qui existe entre les évaluations respectives du Canton et de la Commune.

Le total des provisions proposées par le Conseil communal est de 17,7 millions de francs. Notre groupe souhaite une réflexion sur l'affectation de ces réserves à une baisse temporaire de l'impôt sur les personnes physiques, comme nous l'avions déjà évoqué lors de la séance du Conseil général du 19 décembre 2017.

Meine Damen und Herren, es ist an der Zeit, dass die Stadt einen Teil ihrer ausgezeichneten Finanzresultate an die Bevölkerung zurückgibt. Eine zeitlich begrenzte Steuersenkung hätte auch den – scheinbar notwendigen – Effekt, dass die Ausgabendisziplin des Gemeinderats besser würde. Wenn eine Exekutive ihre eigenen Vorgaben nicht besser einhält, dann muss wohl die Legislative, d.h. die Vertretung der Bevölkerung, die Regierung zu mehr haushälterischer Disziplin anhalten. Sie schauen mich erstaunt an - ich rede über das Wachstum der Personalkosten.

Des Weiteren lädt die CVP-glp-Fraktion den Gemeinderat ein, über eine Abschaffung und Senkung verschiedener Abgaben nachzudenken. Dazu gehört z.B. die ‚taxe sur les spectacles‘ und weitere Gebühren, die die Stadt erhebt. Ich unterstreiche erneut: Die positiven Resultate des Stadthaushalts sind nicht zuletzt der Steuererhöhung geschuldet, die vor einigen Jahren beschlossen wurde. Der damalige Beschluss stützte sich auf eine angespannte Finanzlage, die sich seit drei Jahren (und gemäss Finanzplan für die zwei kommenden Jahre) in eine Zeit der Überschüsse verwandelt hat. Es ist Zeit, dass die Stadt die Steuerlast für die Menschen reduziert. Es würde sich für eine nachhaltig wirtschaftende Gemeinde besser anstellen nicht auf Kosten der Steuerzahler Reserven anzulegen. Vor allem nicht in einer Zeit, in der die Steuerkraft und damit die Kaufkraft der breiten Bevölkerung abnimmt. Der Mittelstand und die bescheidenen Einkommen spüren die Steuererhöhung meine Damen und Herren, glauben sie mir, sehr verehrte Kolleginnen und Kollegen.

Unsere Fraktion wird sich erlauben, mit entsprechenden Vorstössen in diesem Rat die finanzielle Lage der breiten Bevölkerung zu verbessern. Wir hoffen, dass wir zu gegebener Zeit auf die Unterstützung des Gemeinderats und einer Ratsmehrheit zählen können.

Ausserdem werden wir im Rahmen der Beratungen über das neue Finanzreglement der Stadt entsprechende Instrumente, die einer besseren Haushaltsdisziplin dienen, vorschlagen. Auch hier danken wir im Voraus dem Gemeinderat und dem Generalrat für die Unterstützung.

Notre groupe relève que les informations contenues dans le rapport de gestion sont intéressantes. Notre groupe reprend la remarque que nous avions déjà faite en mai 2017 et regrette que ce document soit plus une succession de statistiques qu'une véritable présentation et analyse d'une stratégie ou d'une vision ainsi que des progrès accomplis et qui met en avant les valeurs de la planification. Nous savons le Conseil communal bien armé pour apporter une amélioration qualitative à ce rapport et nous le remercions chaleureusement d'avance d'y investir le temps et les moyens nécessaires. Je vous remercie de votre attention.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Page Maurice (CG-PCS). Je commence avec les mêmes mots que M. B. Altermatt, même si nous ne nous sommes pas concertés. Satisfait mais inquiet, tel est le double sentiment du CG-PCS à la lecture des comptes 2017 de la Ville de Fribourg. En effet, il est difficile de ne pas être satisfait d'un bénéfice de 7,5 millions de francs après réserves. Mais il est difficile aussi de ne pas être inquiet d'une baisse par rapport au budget de 2,8 millions de francs d'impôt sur les personnes physiques, qui reste quand même la principale source de revenu pour la Commune face aux perspectives aussi à moyen terme. L'alignement d'une bonne conjoncture a permis à Fribourg de bien s'en sortir, c'est très heureux. Mais ces revenus exceptionnels de l'impôt sur les bénéfices ne reposent que sur quelques entreprises. Il ne s'agit pas d'une ressource pérenne. On peut en dire autant de l'impôt sur les gains en capital et les gains immobiliers, par définition, assez aléatoire. Les économies sur les investissements votés, mais non-réalisés, sont certes bonnes à prendre mais ne constituent pas non plus un bon signal pour l'attractivité de la ville. Un motif de satisfaction est aussi quand même un certain rééquilibrage – qui était déjà le cas l'année passée mais qui se vérifie encore cette année – entre le Canton et les communes, ainsi qu'avec les communes voisines et partenaires dans divers domaines, tels que trafic régional ou les CO, par exemple.

Le CG-PCS y voit aussi une augure favorable dans le cadre de l'Assemblée constitutive pour le Grand Fribourg. Mais la baisse, ou même la stagnation simple de l'impôt sur le revenu, présente un

problème structurel. Un fait ressort des statistiques: alors que le nombre des habitants augmente celui des contribuables diminue. Quel remède y trouver? Pour le CG-PCS, deux éléments s'imposent: la poursuite des investissements et le maintien ou le développement même des prestations à la population. La fusion permettra certainement aussi d'améliorer cette situation, mais il ne faut pas y voir la panacée.

Le CG-PCS salue la bonne gestion interne de la Commune. Les charges sont maîtrisées. Les écarts au budget - là où ils existent - sont correctement justifiés, même en ce qui concerne les modifications ou les suppléments au niveau du personnel. Concernant la maîtrise des emprunts et la gestion de la dette, j'étais un petit peu curieux que cela n'ait pas encore été plus souligné jusqu'à présent, malgré les investissements importants qui sont aussi à saluer. Ce sont aussi plusieurs millions que l'on gagne dans ce travail de gestion de la dette. Ce sont des millions qui passent et non pas quelques centimes. Aussi, l'amélioration de la marge d'autofinancement nous permettra de poursuivre le rattrapage nécessaire dans les investissements et en particulier dans les écoles, qui ne sont pas encore terminés mais dont certains sont déjà lancés, ainsi que dans l'aménagement urbain.

La bonne santé financière de la Commune lui a permis donc de constituer un certain nombre de réserves conjoncturelles. Je ne vais pas reprendre toute la liste, mais il s'agit d'une politique évidemment positive à nos yeux, puisqu'elle permet d'amortir le choc des années maigres qui vont bien arriver un jour, déjà vraisemblablement à partir de 2020. Ces réserves doivent surtout permettre à la Ville de ne pas freiner l'élan qu'elle connaît aujourd'hui dans son développement et de pouvoir poursuivre ses investissements.

Dans cette vision d'ensemble, le CG-PCS approuve et soutient les six axes prioritaires définis par le Conseil communal en page 39 du Message. Je pense qu'il est assez utile de les rappeler. On voit qu'il y a quand même une vraie stratégie et nous encourageons à maintenir ce cap avec prudence et fermeté. Quant à une éventuelle baisse d'impôt, évidemment que le CG-PCS s'y oppose formellement. Fribourg est loin d'être un enfer fiscal, comme le prétend le PLR qui peut-être regrette les années où la Ville gouvernait à droite et alignait les déficits de plusieurs millions de francs chaque année. C'est oublier aussi, je viens de le dire, mais je le répète encore une fois, que ce bénéfice des deux dernières années revient presque exclusivement à l'impôt sur les personnes morales, par définition volatile, voire carrément aléatoire. La redéfinition du taux d'impôt devra être évidemment discutée dans le cadre de la fusion. Il sera certainement très utile pour nous d'avoir à ce moment-là un peu de marge de manœuvre et de pouvoir précisément jouer un tout petit peu sur ce bénéfice pour avoir des billes à porter ou des biscuits à porter au cours de la négociation. On dit volontiers que la gauche est idéaliste et peu prévoyante, que dire de la droite qui ne veut pas voir les horizons sombres dès 2020? La cigale et la fourmi ont-elles changé de camp? La croissance de la Ville peut et pourra être maîtrisée que si elle est prête à continuer à investir massivement dans ses infrastructures et dans ses services.

Et en fin de compte, l'attractivité de la Ville, fort heureusement, ne dépend pas exclusivement du portemonnaie ou de ce que l'on réclame au portemonnaie de chaque contribuable.

Rapport du groupe des Verts

Chopard Caroline (Verts). Le groupe des Verts s'est penché avec attention sur les comptes 2017 et le rapport de gestion de la Ville de Fribourg. Nous tenons d'abord à remercier les Services concernés

pour les informations et la qualité des comptes, également relevée par l'organe de vérification. Nous avons pu remarquer des progrès dans la clarté de l'information et nous en sommes satisfaits. Nous tenons cependant à faire quelques remarques d'ordre général.

Concernant les recettes fiscales exceptionnelles faites en particulier sur les personnes morales, cela nous donne plutôt l'impression que ces dernières sont disposées à pérenniser leur présence et non à fuir la ville de Fribourg. Nous avons plutôt envie de voir cela comme un signe positif pour le futur des entrées fiscales et non comme un risque potentiel élevé.

Dans les détails, quelques questions nous sont apparues:

Concernant les travaux liés au génie civil, particulièrement les prestations facturées à des tiers, nous sommes sensibles à l'idée que la Ville de Fribourg offre du soutien à des manifestations sportives et culturelles, à tout effort non lucratif d'animer la cité. Néanmoins, nous avons de la peine à comprendre les règles qui régissent ces apports gratuits. En effet, quelles sont les conditions pour bénéficier de prestations offertes? Quelles sont les règles en vigueur? Est-ce que cela ne mériterait pas un peu plus de clarté et de transparence? Nous sommes en effet un peu surpris qu'une manifestation de promotion du ski de fond, qui ne remplit pas beaucoup de critères propres au développement de la ville, reçoive un grand soutien alors que certaines fêtes de quartier ou activités plus modestes se voient facturer l'ensemble des prestations.

Nous sommes également surpris de voir dans les comptes que les défraiements de la Commission des naturalisations soient liés au Conseil général.

Il nous semble opportun de se poser la question, lors de l'examen du prochain budget, de la pertinence d'avoir des entrées publicitaires pour la publication du "1700", alors que ces dernières font douter du but de cette publication, que le choix n'est pas toujours pertinent car il correspond au bon vouloir des annonceurs et non à des choix en accord avec une ligne politique ou éthique. Dans ce même budget, il nous semblerait adéquat de mieux calculer les frais d'écolage (poste 300.352.00) pour mieux coller à la réalité.

Concernant le rapport de gestion, les groupes des Verts note la qualité croissante de ce document et en remercie les auteurs. Il tient cependant à faire une remarque concernant la formation et les places de stages.

Nous nous permettons de noter que quinze apprentis sont actuellement employés et formés par la Commune et nous nous interrogeons: serait-il possible, en tant que collectivité publique, de jouer un rôle modèle et de pouvoir former quelques apprentis supplémentaires, sans pour autant prétéritier la qualité de l'enseignement qui leur est dispensé.

D'autre part, le nombre de places de stages nous semble assez élevé et nous sommes ravis que la Ville mette à disposition ces stages aux étudiants de HES qui en profitent. Ceci étant dit, est-ce que toutes ces places dénombrées sont bien là à cet effet? N'y a-t-il pas un potentiel de dérive, et ainsi que certains emplois soient à la longue remplacés par des stages plus précaires? Encore une fois, la Ville, en tant que collectivité publique, se doit d'être un modèle.

En conclusion, malgré ses interrogations diverses, le groupe des Verts va accepter les comptes 2017 de la Ville de Fribourg et remercie toutes les personnes impliquées dans leur établissement ainsi que les personnes impliquées dans la rédaction du rapport de gestion.

Rapport du groupe socialiste

Margalhan-Ferrat Corinne (PS). Le groupe socialiste a examiné avec attention le Message n°29 qui porte sur les comptes 2017 de la Ville de Fribourg ainsi que le rapport de gestion de l'exercice de la même année. Il remercie le Conseil communal et les différents Services de la Ville pour la préparation de ces comptes et la qualité des informations contenues dans ces deux documents. Il note que le rapport de gestion 2017 constitue ainsi un guide extrêmement précieux pour une lecture éclairée autant qu'illustrée sur certaines de ses pages du Message sur les comptes 2017.

Notre groupe constate avec satisfaction que la Ville de Fribourg est en mesure de clôturer ses compte avec un excédent de revenus d'un peu plus de 7 millions de francs, et ce après avoir constitué des réserves et provisions pour un montant de 21 millions de francs. En d'autres termes, pour paraphraser un jeu bien connu, "le compte est bon" ou plutôt "les comptes de la Ville de Fribourg sont bons", ce qui est tout à fait réjouissant pour mener à bon port, dans des conditions optimales, le processus de fusion du Grand Fribourg qui a été officiellement lancé le 26 novembre de l'année passée. Voilà pour notre appréciation globale.

Pour ce qui est des comptes de fonctionnement, le premier élément que le groupe socialiste entend relever concerne la constitution des réserves et provisions. Deux points paraissent à ce stade essentiels:

- Notre groupe soutient tout d'abord la décision du Conseil communal qui a choisi d'affecter plus de la moitié de ces 21 millions de francs de réserves et provisions, soit 12 millions de francs, pour anticiper les effets sur les finances de la Ville des modifications de la fiscalité des entreprises. Le groupe socialiste se réserve d'ailleurs la possibilité, en fonction des résultats financiers des années à venir, de continuer de soutenir le Conseil communal dans son choix d'augmenter ce gros bas de laine pour pouvoir absorber au mieux les effets de cette future réforme des entreprises.
- Le deuxième point concerne également ces réserves ou ces provisions. Notre groupe soutient la décision du Conseil communal d'affecter pour la deuxième année consécutive un montant de 2,5 millions de francs à cet autre grand projet de l'actuelle législature qu'est le projet de politique foncière active portant ainsi, après les exercices 2016 et 2017, la réserve de cette dernière à 5 millions de francs. C'est un signe encourageant pour toutes celles et ceux qui appellent la mise en place de cette politique foncière active. A nous, membres du Conseil général, de réfléchir à une utilisation appropriée, rapide, prochaine, de ces moyens financiers.

Au chapitre des comptes de fonctionnement, le groupe socialiste constate que l'évolution des impôts des personnes physiques semble moins préoccupante que ce qui avait encore été annoncé l'année précédente, même si le nombre légèrement décroissant de contribuables en ville est à suivre. Il se réjouit du pic enregistré cette année de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales et pense qu'une partie non négligeable de ce pic est effectivement à mettre sur une anticipation par les entreprises de cette réforme fiscale. Notre groupe est conscient que les impôts sur le bénéfice des personnes morales sont somme toute plus fragiles parce que plus volatiles. Cependant, il espère que le "trend" favorable amorcé d'abord timidement depuis 2013, dans les comptes 2013, va se

poursuivre. Cela mettrait la Ville dans de bonnes conditions pour aborder la question importante de l'impôt dans le cadre de la fusion.

Enfin, toujours au chapitre des comptes de fonctionnement, le groupe socialiste souligne que les charges du personnel sont assez bien maîtrisées. Il s'inquiète toutefois du nombre très important d'heures supplémentaires et de vacances non prises et espère que la mise en place de différents outils de ressources humaines permettra prochainement de régler au mieux ces problèmes pour l'ensemble des collaborateurs/trices de la Ville.

Pour ce qui est des dépenses d'investissement, l'année 2017 enregistre un recul par rapport aux comptes de l'année précédente et une relativement grande différence par rapport au budget qui était de 86 millions de francs, avec quelques 27 millions de francs de dépenses. Toutefois, l'évolution des dépenses d'investissement sur les cinq dernières années montre que ces montants varient fortement d'une année à l'autre. Cela est certainement dû à la complexité grandissante de plusieurs de ses projets. Par ailleurs, la mise en place d'indicateurs financiers et de suivi de ses investissements devrait permettre aux différents Services de la Ville concernés de gagner en efficience. Notre groupe est et restera très attentif à une politique d'investissement volontariste et proactive. Il est par exemple important de rattraper le retard qui a pu s'accumuler dans certains secteurs. Il en va de l'attractivité de notre Ville. Il en va surtout du bien-être de ses habitant-e-s, et ce quel que soit leur âge. D'ailleurs, si les alignements de chiffres du Message n° 29 sur ces dépenses d'investissement vous semblent un peu arides, je vous invite à consulter le rapport de gestion qui contient beaucoup d'informations, notamment de nombreuses illustrations sur tous ces projets d'investissements.

Enfin, il convient de noter que la plupart des indicateurs du bilan sont au vert en 2017. La dette par habitant a ainsi légèrement baissé et se situe, notre Conseiller communal en charge des finances l'a rappelé tout à l'heure, à 5'086 francs alors que le ratio de fonds propres a, quant à lui, légèrement augmenté et est au-dessus de 10%.

Sur ces considérations, le groupe socialiste soutient à l'unanimité de ses membres les comptes 2017 présentés par le Conseil communal dans son Message n° 29 et les approuvera.

Rugo Claudio (PA). Suite à l'analyse xénophobe du membre de l'UDC, je suis obligé d'intervenir. C'est la deuxième fois que j'entends un discours de la sorte. J'espère que lorsqu'un Conseiller général voudra rentrer le soir, après cette réunion, par exemple en taxi, qu'il soit sûr que le conducteur aura un passeport à croix blanche. J'espère que demain matin, quand il ira boire un café, qu'il s'assure aussi que cette personne aura un passeport à croix blanche pour lui servir le café. Si par hasard, malencontreusement il se retrouve à l'hôpital, j'espère qu'il demandera aussi le passeport à croix blanche pour l'infirmière qui lui donnera les soins. Et de la même manière, lorsque plus tard nous nous retrouvons dans 20 ans dans un home, j'espère aussi que nous demanderons un passeport à croix blanche à tous ceux qui s'occupent de nous.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Je remercie l'ensemble des groupes qui soutiennent l'approbation de ces comptes. Je constate aussi que nous avons la même analyse des faits. Je crois nous avons la même compréhension de notre réalité financière d'aujourd'hui. Nous constatons une analyse plus optimiste ou plus pessimiste. A nous de conduire le bateau au bon endroit et d'aller un peu plus dans le positivisme ou un petit plus dans le négativisme. Je vais aborder les sujets plutôt que de répondre selon l'ordre des interventions.

Les impôts: Je dois bien avouer que nous sommes plus tout à fait dans le même monde qu'en 2014. Ce n'est pas une excuse, mais la situation a changé. Nous avons d'autres projets d'investissement qui ont une intensité jamais connue auparavant, avec un doublement de la dette prévue au plan financier initial. Nous avons énormément construit pour les écoles et nous allons continuer de le faire ainsi. En soi, ces investissements sont un bon signal. Il faut le faire et il faut le faire maintenant. Surtout que le coût de l'argent aujourd'hui est historiquement bas. Donc, cette logique tient.

L'étude démographique: En effet, c'est un outil que l'on va devoir utiliser. Le revenu sur les personnes physiques, aujourd'hui, tient la route, mais nous sommes inquiets. Le Conseil communal est toujours dans cette anticipation sur des PAD. Les PAD signifient aussi recettes fiscales. Donc, en effet, nous sommes en train de discuter si nous ne devons pas refaire une étude démographique aujourd'hui. La dernière date, je crois, de 2014 justement. Ensuite, il y a ces quatre grands enjeux. J'ai bien entendu que vous les avez aussi en tête.

MCH2: L'impact du MCH2, pour la Ville, impliquera une autre interprétation de la gestion financière communale. Vous avez parlé d'équilibre, certes, mais nous allons gérer la Commune avec la fortune et non plus avec ce fameux delta de 5% qui forcerait une augmentation d'impôt. Donc, nous devons tourner un bouton en disant que si nous voulons avoir de l'indépendance financière, un bilan en bonne santé, il faut que nous ayons un ratio de fonds propres qui soit important. Ceci explique ces bénéfices qui vous sont annoncés et non pas l'équilibre, un amortissement extraordinaire d'investissements, ou encore davantage de réserves. Nous vous annonçons des bénéfices pour agir directement sur ce ratio de fonds propres.

PF17: Sachez que ce que nous mettons en provision cette année sert à maintenir le niveau 2019, aujourd'hui. Vous allez entendre probablement dans la presse ou vous avez déjà entendu que l'Etat, le Canton, a une estimation aujourd'hui pour la Ville de Fribourg de - 600'000 francs. C'est très éloigné de 12 millions, mais par contre il n'a pas encore l'effet de ces recettes extraordinaires de sortie de statut de régimes spéciaux. Ce qui sera beaucoup plus intéressant, c'est de voir la prochaine analyse que l'Etat va faire. J'ai déjà entendu M. Godel parler d'une conférence de presse en fin d'année ou alors en début de l'année prochaine. Il s'agira alors de la véritable analyse. Tant mieux si ça s'améliore pour la Ville, mais pour l'instant, nous devons être extrêmement prudents. Notre plan financier prévoit une augmentation de 2,1% et non pas la stabilisation. Dans ces trois fameuses années, nous prévoyons de continuer à constituer cette réserve.

Fusion. La fusion est un thème difficile, car il se prête à plusieurs interprétations. Soit nous baissions les impôts et nous devenons plus attractifs, soit nous augmentons les charges. Mais attention, si nous augmentons les charges, nous sommes moins attractifs. Il y a plein de facteurs. Il y a plein d'interprétations différentes aujourd'hui. Notre postulat, c'est de changer le moins possible les leviers. Cela veut dire que tout l'impact pérenne sur plusieurs années, on ne le touche plus. Ce d'autant plus qu'aujourd'hui – même, nous avons livré une partie de nos informations à la Constituante. Ainsi, du moment où nous allons commencer à changer ce que nous avons livré, les informations sur lesquelles se basera la Constituante pour prendre cette décision seront différentes. Donc, c'est notre postulat de base. On commence à livrer les informations et on ne les touche plus.

Voilà pour ces grands thèmes. J'aborde maintenant les petits thèmes. La facturation: Effectivement, il y a des soucis de rentrée de factures parce que l'argent justement ne coûte rien. Cela veut dire que les entreprises qui font des travaux pour nous, ne nous facturent plus, parce qu'elles ne veulent pas de liquidités. C'est-à-dire que si elles les déposent, elles doivent payer. Situation absurde, certes,

mais qui n'a en principe pas d'impact sur le résultat de fonctionnement, parce qu'il y a des transitoires.

Les charges du personnel: Nous sommes tout à fait conscients de cette problématique. Je crois que vous avez senti dans le Message que nous prenons des mesures. Nous avons discuté de ce point lors de notre dernière réunion avec les Chefs de service. Dans l'arrêté du budget, dix mesures sont présentées. Nous prenons vraiment les devants. Nous sommes conscients de ce problème.

Le SCI: Je n'y reviens que brièvement. Je crois qu'on en a déjà passablement discuté. Une particularité à Fribourg est que le système de contrôle interne est placé au plus haut de la hiérarchie. C'est le Conseil communal lui-même qui porte la mise en place du système de contrôle interne. Ceci lui donne un très grand poids dans l'ensemble de l'administration. Je ne reviens pas sur les aspects de plan d'aménagement qui seront discutés lors de la consultation du PAL. Je ne reviens pas sur les aspects de politique d'emploi qui sont plutôt de la compétence cantonale. Cela dit, vous avez peut-être remarqué que sur le site Internet de la Ville de Fribourg, il y a une nouvelle page qui s'appelle "développement économique" et vous pouvez, respectivement les entreprises, télécharger des indications, notamment de soutien. Nous travaillons avec Friup de manière étroite et nous allons faire un évènement entreprises d'ici l'automne. Nous travaillons aussi à l'amélioration des conditions-cadre pour les entreprises, sans compter évidemment le projet du Bourg, qui vise à continuer le commerce. Ce que nous pouvons faire se limite aux entreprises de proximité. Le reste est de l'apanage de la promotion économique de l'Agglomération ou du Canton.

Pour Bluefactory et la Caisse de pension, vous aurez les informations prochainement. Nous sommes en train de travailler sur les sujets.

Pour la Pila, ça travaille dure aussi. Actuellement, nous sommes en phase de négociation Confédération-Canton-Commune, parce que les trois acteurs sont impliqués. Encore une fois, nous tenons toujours la même ligne tant qu'on n'a pas de chiffres prévus. Aujourd'hui, ça va du simple au triple. Nous ne communiquons pas d'informations, nous laissons les négociateurs travailler entre eux.

L'amortissement de la dette: Vous avez peut-être remarqué dans l'analyse du bilan qu'il y a moins de dettes à long terme et qu'il y a davantage de dettes à court terme. Donc, nous agissons directement sur l'endettement. Et la dette à court terme aujourd'hui nous rapporte. Nous avons une gestion extrêmement active de l'endettement. Evidemment, ces recettes fiscales exceptionnelles nous permettent aussi d'aller moins chercher de l'argent. Certes, on ne rembourse pas, mais on va moins chercher. L'effet de base est le même.

Finalement sur les conditions offertes aux manifestations, Nous sommes aussi en train de travailler sur le sujet pour essayer d'harmoniser un petit peu ça. Aujourd'hui, il y a des critères d'attribution de gratuité selon les manifestations, mais il y en a. Même chose pour les subventions. Il y a des critères aux Sports et à la Culture sur lesquels on se base. Maintenant, il y a encore un peu trop de réflexions en silo. Actuellement chaque Service a ses critères et nous travaillons pour harmoniser cela.

Voilà, je pense que j'ai passé en revue les thèmes principaux. Je vous ai donné des informations. Je n'aborde évidemment pas non plus sur les propositions qui seront faites lors du budget 2019. Je laisse volontiers la parole à mes collègues s'ils ont des ajouts sur l'un ou l'autre point.

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. J'ai juste une remarque à faire relative aux remarques qui ont été faites sur les montants votés en investissement qui sont bien plus élevés que les montants effectivement dépensés. Je rappelle quand même que lorsque l'on vote un investissement, on vote en général un montant global qui s'échelonne sur plusieurs années. C'est assez normal, même si les travaux prennent du retard même s'il n'y a pas de retard: les travaux sont quand même échelonnés sur plusieurs années – qu'il y ait une différence entre les montants votés et les montants dépensés. C'est précisément pour cette raison que la Commission financière demande l'acquisition d'un programme informatique spécifique pour gérer ces montants sur la durée et pour avoir une juste lecture de ces montants d'investissement.

Le Président. Je constate qu'aucune demande de renvoi n'a été faite. Nous passons à l'examen de détail des comptes et du rapport de gestion.

Nous examinerons chapitre par chapitre, d'abord les comptes puis le rapport de gestion. Je donnerai tout d'abord la parole aux représentants concernés du Conseil communal et ensuite à la Présidente de la Commission financière, lesquels s'exprimeront d'abord sur les comptes et ensuite sur le rapport de gestion.

J'ouvrirai ensuite la discussion de détail par chapitre, d'abord sur les comptes puis sur le rapport de gestion. Nous terminerons par l'examen du projet d'arrêté. Enfin, je vous prie, pour que nous puissions tous suivre, de toujours mentionner le numéro complet de la rubrique des comptes et d'indiquer la page concernée par votre intervention. En ce qui concerne le rapport de gestion, je vous invite à donner le numéro de page ainsi que le numéro du chapitre correspondant.

Examen de détail

I. ADMINISTRATION GENERAL

a. Comptes (pages 2 à 5)

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion (15 à 49)

Steiert Thierry, Syndic. Je n'ai pas de remarques, si ce n'est que vous aurez constaté que nous avons doté tous les chapitres d'un organigramme. Cet organigramme n'est pas encore la version définitive. La version définitive et aboutie sera disponible une fois que nous aurons le SCI. Il se peut qu'il y ait quelques divergences entre ce que l'on trouve dans les organigrammes et les chiffres qui figurent dans les textes. Mais ces différences sont tout à fait, je dirais, normales. Elles peuvent être expliquées. La raison en est que nous n'avons pas encore consolidé la systématique des organigrammes.

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. Je crois avoir exprimé les remarques de la Commission financière dans l'entrée en matière et je n'aurai pas de remarques sur le rapport de gestion, en tout cas dans la lecture de détail.

II. FINANCES

a. Comptes (pages 6 à 9)

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion (pages 50 à 65)

Loup Matthieu (PS). Je me réfère au rapport de gestion, mais comme je souhaiterais poser une question sur quelque chose que je ne trouve pas, je ne suis pas certain de la page à indiquer. Je suppose qu'il s'agit du chapitre 6.4. Immobilier. Ma question porte sur la politique foncière active. On a appris dans le cadre de la présentation générale que le montant total à fin 2017 portait sur 5 millions de francs provisionnés. Je suis surpris de ne rien trouver dans le rapport de gestion sur les activités qui ont été entreprises dans ce domaine durant l'année 2017. La suite de cette question est de savoir à quel moment le Conseil communal présentera le règlement relatif à la politique foncière active. Si vous avez la possibilité de donner quelques informations à ce sujet, je vous en serais reconnaissant.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. En fait, vous avez des informations - en tout cas, la Commission financière l'a – concernant les transactions immobilières répertoriées au fur et à mesure par trimestre. En général, ce sont des petits montants, sinon cela fait l'objet d'un Message. C'est ce qu'il y a eu comme activité. En termes de politique foncière active, puisque vous le demandez, nous n'avons pas encore activé ce fonds. Le règlement est prévu probablement en septembre, mais on doit encore en travailler le contenu. Vous savez que vous avez attribué au budget 2018 un montant pour un mandat. Ce qu'on a envie de faire, c'est déjà d'aller voir un peu comment font les autres villes, au lieu de partir de zéro. C'est vraiment un gros travail qui va se faire sur le long terme. Je le répète. Il faut bien réfléchir au départ, cela nous épargnera du temps et de l'efficacité à l'avenir. On va aller voir dans quelques villes comment ça se passe. Ensuite, on aura un mandataire spécialiste de la question qui va lui-même nous faire ses appréciations sur notre territoire. Ce que l'on sait aujourd'hui, c'est que l'on a une liste de terrains et d'immeubles. Notre révision d'ailleurs dit que certains d'entre eux peuvent être revalorisés. On a commencé de travailler sur un terrain en particulier. Maintenant vous verrez au fur et à mesure. Cela viendra. Le règlement concerne avant tout, la manière dont ce fonds sera utilisé. Je peux assurer que vous allez garder vos droits. On ne va pas ponctionner ce fonds sans vous en avertir. Chaque vente continuera à être discutée ici au Conseil général. Encore un tout petit peu de patience. On a envie de faire les choses bien concernant cette politique foncière active. Pour l'instant, avec 5 millions, c'est quand même quelque chose qui reste encore assez faible sur le marché de l'immobilier, si l'on parle de terrains ou d'immeubles. Donc, continuons. On viendra!

III. Ecoles

a. Comptes (pages 10 à 17)

Le point suivant donne lieu à discussion:

325.461.00 Participation cantonale

Jordan Marine (PS). On peut lire qu'un budget de 512'500 francs a été prévu pour 2017 et que dans les faits il n'a été reçu qu'une subvention de 332'191,50. Qu'est-ce qu'il explique cette différence?

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles. Je ne peux pas vous répondre en l'état. Il faut que je me renseigne sur ce montant. En général, ce sont des subventions qui sont données selon le nombre d'enfants suivant un enseignement spécialisé ou autres. Et ça c'est relatif au nombre d'enfants qui vont être soignés. Mais plus, je ne peux pas vous dire. Toutefois, si vous tenez à ce que je vous donne une explication pour ce point-là, je peux vous la fournir précisément, mais je pense que c'est ça.

b. Rapport de gestion (pages 66 à 90)

Pas d'observations.

IV. POLICE LOCALE ET MOBILITE

a. Comptes (pages 18 à 22)

Les points suivants donnent lieu à discussion:

401.434.00 Produit des parcomètres

Rugo Claudio (PA). On avait budgété 5'050'000 francs de rentrées relatives au produit des parcomètres. Aux comptes 2017, nous trouvons 4'857'009,35 francs. Cela concerne indirectement le son d'une pièce de 2 francs. C'est le son d'une pièce de 2 francs et ça c'est le son d'une pièce de 1 francs. (Ndr.: L'intervenant lâche successivement une pièce de 2 francs et de 1 franc sur son pupitre). Alors, certains d'entre vous préfèrent le premier son, d'autres le deuxième. Toutefois, il faut convenir qu'avec le premier son, c'est 17'406 fois qu'on n'a pas entendu ce son-là. Cela correspond à 34'812,10 francs – les dix, je n'ai pas pu les faire sonner – de rentrées en moins pour la collectivité. A la fin de l'année 2018, il s'agira d'un montant beaucoup plus important. A ce sujet, je vous informe que le Parti des artistes va lancer une initiative qui s'appelle "l'automobiliste n'est pas un pigeon, c'est un voyageur".

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Si je compare les comptes 2017 qui se montent à 4'857'009,35 francs et les comptes 2016 qui se montent à 4'891'851,45 francs, je constate que nous sommes très justes. Vous savez que sauf erreur, nous avons dix agents de surveillance aujourd'hui. En ce moment, par exemple, il y en a un qui est en arrêt de maladie depuis longtemps, parce qu'il a eu un accident. Enfin, il y a des malades. Ce n'est pas qu'on ne veut pas travailler, mais il est vrai qu'à la Police locale, si un agent est malade sur une longue durée, cela peut avoir rapidement des effets financiers sur les revenus. Mais je répète, par rapport aux comptes 2016, les revenus 2017 sont finalement très stables.

420.312.30 Gaz, mazout

Parpan Mario (CG-PCS). Je constate, pas seulement dans le chapitre de la Police locale, mais aussi dans d'autres chapitres, que le budget prévoyait une hausse des dépenses pour le gaz et le mazout. En fait, il y a une légère hausse, mais celle-ci est prévue au budget. Ce dernier est plusieurs fois

plus haut que la réalité. Cela s'explique-t-il par le fait que l'on avait prévu plus de consommation ou un prix plus haut? Comment cela s'explique-t-il?

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Il est difficile d'expliquer cette différence si ce n'est que peut-être le Chef de service et le Conseil communal ont été un peu prudents. Vous avez vu que le pétrole n'a jamais été aussi cher. Quand on fait des prévisions budgétaires sur des carburants et des énergies fossiles, je crois qu'en 2018 il est assez sage d'imaginer que les prix peuvent prendre l'ascenseur, ce qui est en train d'arriver. On a eu, certes, une bonne année en 2017, mais on a simplement été prévoyants.

b. Rapport de gestion (pages 91 à 119)

Les points suivants donnent lieu à discussion:

8.5.4 Transports en commun (TC) (page 115)

Murith Simon (DC/vl). Le 30 mai 2017, un postulat demandant d'étudier la mise en place d'un système de suivi électronique indiquant l'arrivée des bus aux arrêts TPF a été retiré. Au-delà de l'absence du fameux truchement des délégués de l'Agglomération, la réponse du Conseil communal fut aussi implacable que succincte pour invalider ce postulat qui ne semblait alors pas nécessaire. Je cite: "l'étude est terminée et entre dans une phase test cette année, soit en 2017, et dans la phase opérationnelle dès l'année prochaine, soit en 2018." D'aucuns me diront naïf mais j'avais envie de croire en cette affirmation du Conseil communal et donc de ne pas surcharger l'Administration en déposant un nouveau postulat. Au final, il faut bien constater une année après qu'il n'y a rien, mais vraiment rien, pas même dans le rapport de gestion. Je me permets donc de poser au Conseil communal cette question relativement simple: Au final, quoi, quand et comment, le comment relevant surtout d'un point de vue financier.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Alors, financièrement, rien, puisque c'est un travail qui va être fait par l'Agglomération. Donc, je réitère ce que je vous ai dit. Je vous enjoin à demander à un de vos délégués à l'Agglomération de poser cette question précise au comité. Je ne suis pas en charge de la mobilité à l'Agglomération. Les informations que je vous ai données proviennent de l'Agglomération. J'étais encore à l'assemblée générale des TPF vendredi passé. Le directeur général a parlé du déploiement de totems qui allaient fournir ce genre d'informations. Je pense que c'est imminent. Toutefois, si vous voulez avoir le calendrier précis, il serait peut être plus efficace de téléphoner ou d'écrire un e-mail à l'Agglomération et aux TPF. Je vous rappelle que la Commune collabore avec l'Agglomération pour la mobilité, l'aménagement, la culture et l'économie.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Je peux apporter un complément. Vous savez que nous sommes en train d'étudier la requalification de la place de la Gare. Dans le comité de pilotage siège une personne des TPF avec laquelle nous prévoyons un totem sur cette place. Ainsi, pour la place de la Gare, je suis sûre ou presque sûre que cela viendra.

Perritaz Pierre-Alain (PS). Dans le texte qui nous est présenté, on nous parle des objectifs qui sont: renforcer le rôle des TP, réorganiser le réseau radial actuel, une extension du réseau, une nouvelle combinaison de lignes ainsi qu'une amélioration de la vitesse commerciale. La lecture de ces quelques lignes m'a rappelé quelque chose. J'ai donc ressorti le rapport de gestion 2016 où je lis

dans les objectifs: renforcer le rôle des TP, réorganiser le réseau radial actuel, une extension du réseau, une nouvelle combinaison de lignes, ainsi qu'une amélioration de la vitesse commerciale. Je me suis donc intéressé aussi au rapport de gestion 2015 où j'ai pu lire, toujours concernant les transports en commun: renforcer le rôle des TP, réorganiser le réseau radial actuel, une extension du réseau, une nouvelle combinaison de lignes, ainsi qu'une amélioration de la vitesse commerciale.

Sachant que chaque année nous mettons au budget un montant de 100'000 francs pour cette rubrique, il serait agréable de pouvoir savoir où est dépensé cet argent plutôt que de se retrouver avec le même texte, à la virgule près, chaque année dans le rapport de gestion. Merci de bien vouloir nous fournir la liste des projets réalisés ou en cours de réalisation depuis le début de cette législature.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Il est évident que les réseaux des transports publics demandent une attention constante. Ce copier-coller n'en est finalement que le reflet. C'est un processus en évolution lente, certes, mais permanente. Je n'ai pas la liste précise de ce que nous avons fait, mais je peux quand même vous lire quelques éléments.

Concernant les mesures réalisées en 2017 en faveur des transports collectifs, on peut citer, par exemple, la priorisation des bus sur la route de Villars au niveau du passage piéton régulier du Parc Hotel et au Carrefour à feux de Bethléem en direction de la Gare. Dans les deux cas, il s'agit de détection des bus par boucle inductive. Je pense que vous avez dû vous en rendre compte puisque vous êtes conducteur aux transports publics fribourgeois. On peut citer aussi la mise sur chaussée des arrêts Vignettaz - Daler, dans les deux sens, et de l'arrêt Bethléem en direction de la Gare. Vous le remarquez aussi quand vous vous arrêtez désormais à ces arrêts, le trafic reste derrière vous et vous vous engagez sans perdre de temps. Donc, nous améliorons clairement la vitesse commerciale à ces deux arrêts. Enfin, nous avons aménagé sur la route de Bertigny, une deuxième voie d'entrée dans le giratoire de la route de Villars, afin de faciliter la circulation des bus en direction de la Gare, à l'approche de ce carrefour. Le Service de la Mobilité m'a été d'un grand soutien dans les travaux qui ont permis, via l'Agglomération, de garantir la survie des trolleybus et l'électrification volontariste et ambitieuse en la matière.

8.2.3. Vignettes (pages 99 à 100)

Abate Vincenzo (Verts). Nous avons constaté une augmentation très importante du nombre de vignettes en 2017. Ce nombre passe de 1'893 en 2016 à 2'327 en 2017, soit 23% d'augmentation en une année. En plus, on remarque aussi que les vignettes pour les employés communaux et les enseignants ont également augmenté de 45%. On se demande quelle est la raison de cette augmentation et ce que pense faire le Conseil communal pour éviter cette augmentation exponentielle des vignettes.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Je remercie M. V. Abate pour ces deux questions totalement pertinentes. Pour ce qui est des vignettes de stationnement pour les habitants, tout simplement, le règlement aujourd'hui en vigueur ne nous permet pas de limiter les vignettes. Si vous habitez en couple et que vous avez deux voitures, vous pouvez demander deux vignettes. Si vous avez un enfant majeur, vous pouvez en demander une troisième. Donc, je partage votre inquiétude, mais je suis limité par le règlement auquel sont soumises les vignettes de stationnement. Ce règlement étant de la compétence du Conseil général, je pense que c'est plutôt à

celui-ci de proposer, si cette une préoccupation pour vous, des amendements ou une réforme de ce règlement.

Pour ce qui est des vignettes de stationnement pour employés communaux et enseignants, je partage également votre inquiétude. Pourquoi elles augmentent? Très souvent ce sont – ma collègue m'en voudra un peu – les responsables d'établissement qui sont soumis à un plan de mobilité, et oui, ont de la peine à prioriser les collaborateurs ou les collaboratrices qui pouvant bénéficier d'une vignette. Donc, ils en distribuent parce qu'ils ne veulent pas prioriser plus que le potentiel de places de parc sur le site. Nous nous réjouirions que les responsables d'établissement soient rigoureux dans l'attribution de ces vignettes. Nous ne pouvons rien faire d'autre que de délivrer les vignettes demandées. Encore est-il, et je le répète une deuxième fois, qu'il est clair que dans la mesure où les places de stationnement réservées aux enseignants sur les sites scolaires primaires ou secondaires sont très restreintes, se joue finalement le jeu des chaises musicales.

8.5.3 Trafic individuel motorisé (TIM) (pages 114 à 115)

Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR). J'ai une question concernant le chiffre 430.318.20 "Etudes et projets (environnement)". Je pense que je peux aussi faire un lien avec la page 114, chapitre 8.5.3 "Trafic individuel motorisé (TIM)" du rapport de gestion, où on parle des études. On a donné un mandat aubureau Basler & Hofmann pour la réalisation d'une importante étude de trafic visant à vérifier le fonctionnement de l'ensemble du réseau routier communal.

La question que j'ai maintenant, est de savoir si cette étude est aussi mise à disposition des membres du Conseil général pour information. La même question se pose pour les autres études importantes.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Je vous remercie pour cette question. Comme vous avez pu le lire dans le rapport de gestion, vous avez déjà entendu parler de cette étude dans le cadre de l'approbation du crédit d'étude pour la place de la Gare et de ses abords. En effet, puisque cette étude nous a permis de valider les éléments de circulation qui vous avaient à l'époque convaincus pour valider ce crédit d'étude. Concernant l'accès, en effet, c'est la première fois que l'on me pose cette question. Formellement, je suis emprunté. Je ne sais pas si je peux vous la donner ou si je peux la donner. Je vais me renseigner et vous redonner réponse par e-mail, si cela vous convient. E-mail, que je ferai transiter par M. Maridor, de manière à ce que l'ensemble du Conseil général ait la réponse.

V. GENIE CIVIL, ENVIRONNEMENT ET ENERGIE

a) Comptes (pages 23 à 32)

Pas d'observations.

b) Rapport de gestion (pages 120 à 144)

Le point suivant donne lieu à discussion:

9.4.1. Routes communales (Travaux de mise en conformité LHand)

Perritaz Pierre-Alain (PS). J'ai juste remarqué ce qui me semble être une petite erreur à la page 130 du rapport de gestion, en ce qui concerne les travaux de mise en conformité LHand. On nous informe que des travaux ont été réalisés à la route de la Broye 2, soit aux deux arrêts de bus de la Chassotte. Or, une question avait déjà été posée, il y a une année lors de l'examen des comptes par ma collègue, Mme Sabino, sur ce même sujet. Il lui avait été répondu que c'était partiellement vrai étant donné qu'on les avait juste mis à la hauteur conforme mais pas à la largeur. Ces arrêts n'ont pas non plus été mis en droite ligne pour qu'ils répondent à la LHand. Je pense qu'il y a une petite erreur à corriger dans ce rapport.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Ce chapitre est un peu particulier du point de vue des comptes et du budget. Les travaux de mise en conformité LHand sont inscrits dans les comptes du Génie civil. Par contre, ils sont gérés par le Service de la mobilité. C'est pour cette raison que je passe la parole à mon collègue.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Je partage un point commun avec le Conseiller général Perritaz: l'impatience. Comme vous, j'aimerais que tout aille plus vite. Cependant, nous sommes dans un état de droit dans lequel il y a des procédures. Nous sommes aussi dans une démocratie directe, mais dans ce cadre-là, ce sont plutôt les procédures. Alors, je vais vous expliciter les choses. Vous avez raison, cette question a déjà été posée. J'y avais déjà répondu. Donc, en 2015-2016, les montants correspondaient à des assainissements des arrêts complets ou partiels, en coordination avec les principaux chantiers de génie civil ou d'assainissement au bruit. C'est ce qu'on a fait. En effet, le Service de la mobilité essaie, en fonction du personnel et du calendrier des chantiers, de coordonner dans la mesure du possible l'assainissement des arrêts de bus conformément à la LHand avec ces chantiers édilitaires. Concernant l'assainissement, je vous rappelle que l'on prend deux aspects techniques: la surélévation du quai et son élargissement. Il n'est pas possible dans le délai imparti de réaliser le projet et de faire aboutir les procédures. Nous faisons en sorte, par exemple, de surélever les quais en coordination avec les chantiers de génie civil ouverts, car cet aspect ne nécessite pas de procédure. Nous interviendrons ultérieurement sur la question de l'élargissement du quai. Ce n'est pas que l'on ne veut pas mais l'élargissement du quai, lui, nécessite des procédures, afin d'éviter de devoir toucher à la route ultérieurement et limiter les coûts. Nous profitons d'opportunités et nous essayons d'être économiques dans nos démarches.

Qu'avons-nous fait l'année dernière?

- Arrêt Chassotte double-sens, LHand: ok. Nous avons réalisé en coordination avec le chantier. Toutefois les élargissements nécessitent des emprises et il nous faudra suivre une procédure, ils ne seront réalisés ultérieurement sans devoir par contre retoucher la route.
- Arrêt Bourguillon Niquille double-sens, LHand: hauteur ok, élargissements: ultérieurement.
- Arrêt Pertuis double-sens, LHand: hauteur ok, élargissements: ultérieurement.
- Arrêt Stadtberg direction Gare, LHand: hauteur ok, élargissements: ultérieurement.
- Arrêt Chaley direction Gare, LHand: hauteur ok, élargissements: ultérieurement.
- Arrêts Vignettaz Daler double-sens, Bethléem double-sens, Beauregard double-sens: désormais conformes à la LHand en hauteur et en largeur.
- Arrêt Mon Repos en double-sens et également désormais conforme à la LHand en hauteur et en largeur.

Je vous rappelle que nous avons jusqu'en 2023 pour nous mettre en conformité. Toutefois, vous avez raison, le temps file. C'est un travail ambitieux qui reste à faire. Merci M. Perritaz.

VI. URBANISME ET ARCHITECTURE

a. Comptes (pages 33 à 39)

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion (pages 145 à 185)

Le point suivant donne lieu à discussion:

10.1.2. Plan d'aménagement de détail (PAD); Plan d'affectation cantonal (PAC) (pages 147 à 154)

Margalhan-Ferrat Corinne (PS). J'ai une double question concernant les pages 147 et suivantes, en particulier les PAD. J'ai lu avec beaucoup d'attention ces pages et je me suis amusée à calculer le nombre de logements qui était mentionné, qui est de 2'720 pour les années 2018-2019. Je sais bien que ce n'est encore pas des permis de construire. Ma première question concerne le ratio emplois-logements. Quand on sait notamment aujourd'hui qu'à ces 2'720 logements correspondent en gros, d'après les statistiques 2016, 2,2 habitants par logement, quelles sont les mesures concrètes que le Conseil communal prévoit pour augmenter le nombre d'emplois? Parce que c'est là où en fait on nous attend.

La deuxième question concerne toujours ces mêmes pages. Cette fois-ci, cela concerne essentiellement les logements. Quelles sont les réflexions que le Conseil communal mène pour garantir en ville un nombre de logements à des prix abordables. Parce que quand on lit ces chiffres relatifs aux PAD, on additionne tous ces logements. Toutefois, cela ne dit encore rien sur la situation financière des gens qui pourraient effectivement habiter dans ces futures habitations.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Tout d'abord la question du ratio logements-emplois. Ce ratio est tiré d'une prévision globale pour le canton de Fribourg. Nous avons repris les chiffres qui ont été attribués à la Ville de Fribourg en relation avec le logement et les emplois. Tout dépend bien sûr, quand nous établissons des PAD, de la volonté aussi de l'investisseur de vouloir créer des logements ou des emplois. Nous avons assez peu de mainmise sur cette question-là. Comme mon collègue l'a dit tout à l'heure, c'est un souci que nous avons de savoir si les investisseurs sont plutôt intéressés à faire des 2,5 pièces et des 3,5 pour des raisons de rentabilité, parce qu'il manque en ville de Fribourg des appartements pour les familles et il manque des – je vous donne raison – logements abordables. Nous n'avons là aussi que peu d'influence sur les PAD, mais je peux vous assurer que nous essayons de négocier dans ce cadre-là. Les PAD définissent les conditions-cadre des différentes constructions. Nous essayons d'avoir une influence aussi sur les loyers abordables. L'idéal serait d'avoir un investisseur qui aimerait créer une coopérative d'habitants ou d'habitation. Pour le moment, ils sont plutôt rares à nous faire une telle proposition. Cependant, je peux vous dire que nous abordons – en tout cas, je ne lâcherai pas cette question – cette option chaque fois que nous rencontrons un investisseur, afin de l'inciter à envisager une telle opération. Parce qu'avec ces concepts de coopérative, nous pourrions avoir une autre distribution de l'argent à investir et qui aurait certainement un impact sur les loyers.

VII. INFORMATIQUE

a. Comptes (page 40)

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion (pages 186 à 200)

Murith Simon (DC/vi). Ma question concerne le nouveau site Internet. Je ne sais pas à quel point est fini, publié ou pas. Actuellement, en tout cas, le site, d'après les discussions que j'ai pu avoir, n'est pas accessible comme il devrait l'être pour des personnes atteintes d'un handicap et en particulier pour les personnes malvoyantes. A cet égard, il est donc contraire à la loi, voire à la Constitution. Je vous rappelle l'article 14, al. 2 de la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés: "dans la mesure où les autorités offrent leurs prestations sur Internet, l'accès à ces prestations ne doit pas être rendu difficile aux handicapés de la vue. Le Conseil fédéral peut déclarer obligatoires des normes techniques établies par des organisations privées". En l'occurrence, il s'agit des directives édictées par le World Wide Web Consortium. Donc je ne sais dans quelle mesure cet objet a nourri des débats pour la mouture du nouveau site Internet ou pas du tout. Actuellement, avec les tableaux et les onglets qui défilent et qu'il faut faire défiler, une personne qui ne voit pas et qui donc n'a pas de souris ne peut pas accéder à beaucoup d'informations auxquelles elle a autant droit que nous si ce n'est plus, vu qu'elle a déjà un handicap quotidien qui la pénalise. D'avance, merci pour votre réponse.

Steiert Thierry, Syndic. Nous avons lancé depuis quelques mois déjà un projet de refonte totale du site Internet. Ce nouveau site sera accessible sous peu mais il est clair que c'est un travail relativement important. Vous pouvez imaginer, vu le volume d'informations qui se trouvent sur notre site, à quoi vient s'ajouter la nécessité de traduire l'intégralité de ces textes, que cela représente un travail relativement important. C'est un gros projet interservices puisqu'il touche à la fois la Communication et le Service informatique. Il est évident que les mandataires externes chargés de nous accompagner dans ce projet-là sont sensibilisés à cette problématique et répondront à toutes les exigences légales. Cela peut toucher les couleurs et tout un tas d'éléments qui sont effectivement normés en fonction des utilisateurs malvoyants ou d'autres utilisateurs handicapés.

VIII. SERVICE CULTUREL

a. Comptes (pages 41 à 42)

Le point suivant donne lieu à discussion:

820.311.00 Achat d'œuvre d'art

Collaud Oliver (Verts). Nous avons une question qui concerne les comptes de la Culture et plus spécifiquement la rubrique 820.311.00 Achat d'œuvre d'art, à la page 42. Au budget: 12'000 francs, aux comptes: 139,10 francs. Qu'est-ce que vous avez acheté comme œuvre d'art pour 139,10 francs? Pourquoi n'avez-vous pas réussi à dépenser le reste de l'argent? Est-ce qu'il faut faire des propositions au Service de la culture? Le marché existe à Fribourg pour des œuvres d'une valeur de 10'000, 12'000 francs.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. D'abord je dois vous communiquer une précision. Quand on parle d'achats d'œuvres d'art, en ce qui concerne la Culture, cela veut dire commander des créations artistiques. Si vous parlez, comme je le sous-entends, d'achats d'œuvres d'art qui sont déjà réalisées, c'est du ressort des Archives, donc de l'Administration générale. C'est une petite particularité que l'on a chez nous.

Je suis vraiment extrêmement peiné en fait que l'on n'ait pas pu donner cet argent. Il y a une raison assez simple à cela. Actuellement, l'équipe du Service de la culture est en complète transformation. Vous avez vu qu'il y a eu plusieurs recrutements à la suite. L'ensemble de l'équipe a changé et on termine nos recrutements maintenant, juste avant l'été. Je suis vraiment désolé, mais il y a des choses que l'on ne peut pas faire, que l'on repriorise. En l'occurrence, la commande d'une œuvre d'art est un processus assez fastidieux parce que l'on doit mettre un jury en place et établir un cahier des charges. Les œuvres d'art précédentes qui ont été commandées étaient les tables: la table du Bourg et la table qui est près de l'Eikon. Cela demande aussi une discussion avec le Service d'urbanisme et d'architectures, etc. C'est donc un processus très long. J'ai bon espoir que l'on arrive cette année à en réaliser encore une. Mais sinon, selon le principe budgétaire que l'on a à la Commune, si ce n'est pas fait, si ce n'est pas commandé, on ne peut pas reporter le crédit. Je suis vraiment désolé.

En ce qui concerne les 139,10 francs, il faudrait juste que j'aille vérifier dans le système. Il s'agit probablement d'une impression ou d'un petit imprimé. Je pourrai vous donner la réponse d'une manière précise par e-mail.

Collaud Oliver (Verts). Merci M. le Conseiller communal pour ces réponses. Ainsi, si je comprends bien, la rubrique "Achat d'œuvre d'art" ne concerne que des créations commandées pendant l'année en cours.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Je confirme.

Collaud Oliver (Verts). D'accord. Quel est le centre de charge des autres achats d'œuvres d'art? Parce qu'on n'a pas l'impression de le trouver dans les comptes.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. On vous le communiquera tout à l'heure.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). J'avais la même question à laquelle il a été répondu. Merci beaucoup.

Rugo Claudio (PA). J'avais aussi cette question. Je pensais que M. Ragusa allait se saisir de ce sujet qui lui tient à cœur, étant donné qu'il est photographe. Je sais qu'il est sensible à cette cause. Je pense que M. O. Collaud s'est fait le porte-voix de notre photographe. Alors par rapport à l'achat d'œuvres d'art, j'espère que les œuvres immatérielles, comme par exemple la musique, peuvent faire partie des commandes. J'avais une deuxième question, toujours en rapport avec la musique. Il s'agit de la hausse de 762'094 francs à 810'962 francs relative au conservatoire de musique, rubrique 820.351.00, et du décret du 7 mai 1982 qui régit cela. Nous sommes informés qu'à Lausanne, ce conservatoire est piloté par le Directeur du conservatoire de Lausanne qui n'est plus. C'était M. Hervé Klopfenstein qui, auparavant, dirigeait la Landwehr. Donc lui il n'est plus. C'est lui qui chapeaute le conservatoire. Hier encore, on m'a fait remarquer que des dysfonctionnements sont nombreux au niveau de l'engagement des professeurs au conservatoire. Par exemple, on engage un

saxophoniste de formation classique pour donner des cours à la section jazz. C'est un dysfonctionnement notoire vu que le Directeur, M. Gerosa, favorise le monde classique. En outre, les professeurs qui viennent de l'extérieur d'autres cantons voire d'autres pays sont engagés automatiquement. Alors, j'aimerais que l'on relaye cela suite à notre participation financière. En effet, cela a des incidences écologiques énormes, pour le groupe des Verts. Car quand on engage quelqu'un de Lausanne pour donner des cours à Fribourg, ou plus loin, Genève ou même la Haute-Savoie, ce sont tous les jours des kilomètres et des kilomètres qui sont avalés pour faire bénéficier nos jeunes. Je pense qu'il y a assez de musiciens, j'en connais une dizaine, qui sont mis sur la touche à partir de 50 ans et qui n'ont pas droit à cette formation-là. Entre parenthèse, pour terminer, je vous signale que seul à Fribourg enseigne seulement le classique et le jazz. Il faudrait réadapter le décret de 1982 pour inclure les musiques actuelles. Je vous remercie.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Je réponds à la première question concernant le patrimoine immatériel, si on veut dire ça comme ça. Le seul problème avec la commande d'une œuvre musicale, c'est qu'il nous faut quelqu'un qui la joue. Ce n'est pas nous qui allons la jouer, évidemment, donc il faut que l'on trouve l'orchestre, le musicien ou le chanteur qui va la faire. En général, les créations musicales sont faites par les porteurs de projets eux-mêmes. Evidemment, ce sont eux qui vont créer ou commander une œuvre pour leur propre formation. Pour nous, il est très difficile de commander une œuvre et ensuite de trouver quelqu'un qui pourrait éventuellement la jouer. C'est beaucoup plus facile pour ce qui concerne la peinture ou l'immobilier parce que là, on a les cartes en mains.

Pour ce qui est du conservatoire, l'argent qui lui est attribué l'est selon le nombre d'élèves provenant de la commune. Toutes les communes participent solidairement selon leur nombre d'élèves. Cela a été décidé comme ça et nous livrons cet argent. Après, la politique du conservatoire est de la compétence du Canton.

Steiert Thierry, Syndic. J'aimerais juste donner une brève réponse à M. O. Collaud concernant l'achat d'œuvres d'art existant. Vous ne trouverez pas de rubrique dans les comptes ou dans le budget. A l'Administration générale, en revanche, ce qui est juste, c'est que si un objet apparaissait sur le marché, qui serait qualifié d'important par nos historiens d'art et par les Archives pour le patrimoine de la Ville, on mettrait au budget de l'année suivante un montant y relatif pour l'acquisition de cet objet. A une reprise, cela a fait l'objet d'un article circonstancié dans *La Liberté*. D'ailleurs, nous avons fait usage des dépenses non spécifiées dans ce cas de figure étant donné qu'un objet se trouvait en vente et qu'il fallait réagir immédiatement. Il s'agissait du fameux tableau de Reichlen que l'on a acheté pour 15'000 francs il y a deux ans.

b. Rapport de gestion (pages 201 à 216)

Pas d'observations.

IX. SPORTS

a. Comptes (pages 43 à 46)

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion (pages 217 à 224)

Allenspach Christoph (PS). Si l'on peut être satisfait du rapport, je crois qu'on ne peut pas l'être entièrement de la politique des sports. Il y a aujourd'hui encore passablement de contradictions. Le Conseil communal a adopté le concept communal du sport en avril 2016 afin de prioriser le sport populaire pour toutes les générations et donner au sport d'élite, justement, une place subsidiaire. Or, le rapport 2017 et les événements récents nous font comprendre que ce concept n'est pas encore adopté dans la pratique quotidienne. Il ne suffit pas d'ouvrir une petite place de fitness au Guintzett ou de mettre à disposition deux halles de sports, deux sur 18 le samedi soir. A ce jour, on a l'impression que les grands clubs bénéficient d'infrastructures couteuses et des événements chers, tels que le Fri'Nordic Show ou le Tour de Romandie, sont soutenus, ceci au lieu d'offrir des petites infrastructures promouvant le sport populaire sur les places Python ou les Grand-Places, ou d'autres places. Contrairement aux quelques équipements de fitness, des petits buts de football, ou des paniers de basket à utiliser vraiment librement dans les quartiers, ces manifestations d'envergure et leurs infrastructures occupent vraiment beaucoup de place.

Je dirais que des camions de 30 ou 40 tonnes qui se déplacent au centre-ville, comme à l'occasion du Tour de Romandie, est vraiment un très mauvais signe. Ce n'est pas du sport du tout et ceci n'est pas adapté aux places publiques. Je crois que celles-ci méritent d'être mieux utilisées par les habitant-e-s de la ville et par toutes les générations. Je demande au Conseil communal de mettre en pratique son concept communal du sport au lieu d'insister sur les soi-disant grands événements de prestige. Je suis presque sûr que l'intérêt public en sera beaucoup plus grand.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur des Sports. Le Tour de Romandie, c'était quand même 107 élèves des écoles primaires, sauf erreur, des 5H et 6H, qui ont fait la moitié du parcours des professionnels. J'ai encore croisé le responsable des écoles qui s'occupe du sport il y a trois semaines. Il m'a dit que les élèves n'arrêtaient pas de lui en parler et que ça leur a laissé des souvenirs impérissables. Le prologue du Tour de Romandie a interdit le trafic motorisé individuel dans le Bourg, l'Auge et la Neuveville pendant une journée. Si on fait le bilan carbone du trafic individuel qui a été économisé ce jour-là, j'ai l'impression qu'on pourrait ... enfin bref. Les choses ne sont pas si simples qu'elles peuvent paraître. Pour ce qui est du sport populaire, il n'y a qu'à lire le rapport de gestion. A la place des sports du Guintzett, vous avez des terrains de foot, des terrains de rugby et de tir à l'arc, qui sont à disposition des clubs et des clubs populaires. Il y a 90 clubs de sports en ville de Fribourg qui sont soutenus, plus ou moins, par le Service des sports ou qui bénéficient d'infrastructures que vous financez et que nous finançons avec le budget de la politique sportive. Aux Bains de la Motta, quand Madame et Monsieur tout le monde vient faire son kilomètre avant d'aller travailler, il s'agit bel et bien de sport populaire intergénérationnel. Quant à la piscine du Levant, c'est la même chose. Toutes les halles de sports dans lesquelles les clubs viennent après l'école s'entraîner, faire du ping-pong, du badminton, du unihockey, etc., il y a certes une équipe de unihockey qui s'exprime en ligue B, mais c'est du sport pour tous. Je poursuis avec les projets MidnightSports et OpenSunday qui s'adressent pour le premier aux adolescents, et pour le deuxième aux enfants. Je crois que si l'on regarde attentivement ce que fait le Service des sports, en faveur du sport populaire intergénérationnel, j'estime que la mission est réussie. Par contre, je partage la remarque du Conseiller général Allenspach en matière d'intégration du développement durable dans la politique du sport. En effet, il y a encore des progrès à faire au niveau du Service des sports, j'en suis conscient. Il n'est pas si évident que ça d'intégrer du jour au lendemain le développement durable dans les pratiques sportives. Toutefois, la remarque est justifiée, ce d'autant plus que cela fait partie du concept communal des sports. Et j'accepte également la remarque du Conseiller général C. Allenspach

concernant le concept communal des sports qui n'a pas encore été diffusé et qui n'a pas encore eu une application systématique.

X. INSTITUTIONS ET ASSURANCES SOCIALES

- a. Comptes (pages 47 à 49)

Pas d'observations.

- b. Rapport de gestion (pages 225 à 233)

de Weck Antoinette, Directrice des Affaires sociales. J'aimerais corriger un chiffre qui m'a été signalé en Commission financière. En page 226, on parle d'une capacité d'accueil des crèches de 384 places, tandis que sur le tableau, en page 227, on parle de 362 places. Comme vous le savez, ce Service est dissout et partagé entre l'Aide sociale et puis les Ecoles. Il y a des personnes différentes qui se sont occupées du rapport. L'une d'elles s'est occupée du texte, celle qui est partie, et l'autre s'est occupée du tableau. Et dans le tableau, pourquoi on n'est qu'à 362? Parce que dans le texte, on avait compté les 22 places de la crèche Colibri. Il s'agit d'une garderie qui est transformée en crèche. On avait déjà inclus ces places dans le texte parce que l'on pensait qu'elles allaient se faire en 2017. Or, indépendamment de nous, il y a eu des retards dans le permis de construire. Ce sera donc en 2018 que ces places seront ouvertes. Le tableau a été fait selon les nouvelles précisions où on a su qu'il y avait du retard pour ces places. Mais ces places vont bien se faire en 2018.

Le Président. Merci Mme de Weck pour ces précisions.

Pas d'autres observations.

XI. AIDE SOCIALE

- a. Comptes (page 50)

Pas d'observations.

- b. Rapport de gestion (pages 234 à 240)

Pas d'observations.

XII. CURATELLES D'ADULTES

- a. Comptes (page 51)

Pas d'observations.

- b. Rapport de gestion (241 à 245)

Pas d'observations.

XIII. AGGLOMERATION

Pas d'observations.

XIV. INVESTISSEMENTS

Pas d'observations.

XV. COMPTES PAR NATURES

Pas d'observations.

XVI. BILAN

Le point suivant donne lieu à discussion:

1520.01 Salle de spectacle de Fribourg

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Notre groupe a soulevé une question par rapport à la position 1520.01 Salle de spectacle de Fribourg (page 11) qui a été inaugurée en 2011. Nous sommes en 2018 et il n'y a toujours pas de décompte final de la construction. Où en est le litige avec l'architecte?

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Nous sommes toujours en procédure. Vous comprendrez bien que, compte tenu de cette situation, on ne peut pas donner d'informations complémentaires. Cela se fait dans le cadre des procédures juridiques. Nous attendons vraiment le décompte final pour boucler l'objet. Je ne vous donnerai pas ici d'informations supplémentaires sur le contenu de la procédure, vu qu'elle est encore ouverte. Je ne sais pas si M. le Syndic voudrait éventuellement ajouter quelque chose.

Steiert Thierry, Syndic. Oui, effectivement, je souhaite ajouter rajouter quelque chose sans pour autant donner plus d'informations sur le contenu de la procédure, mais tout de même en rappelant que cette procédure est une procédure que nous subissons puisque nous sommes défendeurs et que l'architecte a choisi d'opter pour une tactique jusqu'au-boutiste que nous subissons également. Dans ces circonstances, nous ne pouvons pas vous donner aujourd'hui d'issue ou de calendrier sur l'issue de cette procédure. Toutefois, ce que je peux vous dire, c'est que nous avons tous les instruments nécessaires pour défendre les intérêts légitimes, je répète: légitimes, de la Ville dans cette procédure.

XVII. ETAT DU PATRIMOINE COMMUNAL

Pas d'observations.

XVIII. Fonds et fondations

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. J'informe juste que nous continuons l'analyse de ces fonds petit à petit au Service des finances. Pas d'autres remarques.

Examen du projet d'arrêté

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Le Président. Nous passons maintenant au vote d'ensemble en vous précisant que les écrans ne fonctionnent de nouveau plus. Toutefois, un écran a été mis à disposition des scrutateurs qui pourront suivre également les résultats des votes.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 68 voix contre 0 et 1 abstention, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le Message du Conseil communal n° 29, du 17 avril 2018;
- le rapport de l'organe de révision;
- le rapport de la Commission financière,

Arrête:

Article premier

Les comptes de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2017 sont approuvés tels qu'ils sont présentés, à savoir:

Total des revenus	Fr.	256'625'322,43
Total des charges	Fr.	249'175'157,57
d'où un excédent de revenus de	Fr.	7'450'164,86

Article 2

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Fribourg, le 29 mai 2018

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Julien Vuilleumier

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor"

Ont voté Oui: 68 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Ayer Caroline (PS), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reiff Charles (DC-vl), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Ducommun Lorraine (PS), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fasel Blaise (DC-vl), Gapany Joël (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC-vl), Krienbühl David (PLR), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Métrailer Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vl), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté Non: 0

S'est abstenu: 1 Feyer Jean-François (DC-vl)

Rapport de gestion

Vote

La gestion du Conseil communal, dont le rapport de gestion est le reflet, est approuvée à l'unanimité.

Ont voté Oui: 69 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Ayer Caroline (PS), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reiff Charles (DC-vl), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Ducommun Lorraine (PS), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gapany Joël (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC-vl), Krienbühl David (PLR), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Métrailer Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vl), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 0

Le Président. Je vous remercie pour votre attention, il est 22.59 heures et je clos la séance. Pour ceux qui ont le courage encore de boire un verre, nous pouvons nous retrouver au Gothard qui nous attend.

La séance est levée, il est 22.59 heures.

Fribourg, le 18 juin 2018/MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Julien VUILLEUMIER

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu MARIDOR

La Secrétaire de Ville:

Catherine AGUSTONI

Annexe: Rapport de la Commission de l'informatique au sujet de sa dissolution